

# LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement: \$2.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 1880.

5 Centins le Numéro.

## SOS RELATIONS AVEC LA FRANCE.

MM. Lucien Dior et Escande Foursin, tous deux nouvellement arrivés de France, sont revenus hier d'un voyage d'exploration à travers les terrains miniers de la vallée d'Ottawa. Le but de leur excursion était de reconnaître la qualité des phosphates, les facilités d'exploitation de ce produit, les moyens de transport et la possibilité d'expédier nos apatites en France à des conditions telles que l'exploitateur pourrait en retirer un profit raisonnable.

Tous deux sont revenus enchantés de leur excursion. M. Lucien Dior est l'un des associés de la maison Dior Frères, de Granville, France, la maison la plus importante de toute la France pour la fabrication des engrais artificiels. Le gouvernement de la province de Québec est sur le point de concéder à cette maison une étendue considérable de terrains miniers et, avant de conclure définitivement, M. Dior a voulu voir par lui-même quels seraient les avantages offerts par notre pays.

Après avoir bien examiné les terrains à phosphates, tant ceux qui appartiennent au gouvernement qu'un certain nombre d'autres appartenant à des particuliers, M. Dior est revenu convaincu que nos phosphates peuvent être exploités avec profit.

M. Foursin est engagé depuis un an dans le commerce d'importation des bestiaux. Ses premiers essais l'ont convaincu que, s'il existait entre la France et le Canada une ligne de vapeurs faisant un service régulier, ce commerce deviendrait une source de profits pour les deux pays. Avec les moyens actuels de transport il est impossible de se livrer avec avantage à ce genre de commerce. L'an dernier, M. Foursin a acheté 500 moutons dans la province de Québec, et il les a transportés en France par voie de Liverpool, la seule voie de communication qui existe aujourd'hui entre le Canada et notre ancienne mère patrie. Malgré les douze transbordements qu'il a dû faire subir à sa marchandise, il a pu vendre à un prix suffisant pour couvrir toutes ses dépenses.

L'expérience lui ayant démontré que notre bétail canadien pourrait être exporté avec profit si nous avions des communications directes avec la France, il s'est aussitôt demandé s'il n'y aurait pas moyen de fournir à une ligne régulière de vapeurs, une quantité de fret lourd, à transporter du Canada en France. Nos phosphates ayant attiré son attention, il s'est immédiatement mis en communication avec MM. Dior, Frères, de Granville, et nous voyons avec plaisir que le résultat de ses démarches sera probablement pour nous, l'exploitation sur une grande échelle de nos terrains miniers et la création d'une ligne de vapeurs entre le Canada et la France.

Il est assez difficile de se faire une idée exacte des avantages qui découleront nécessairement pour les deux pays de l'établissement de nouvelles voies de communications. Le marché français offre pour la vente de notre bétail un débouché encore plus considérable que le marché anglais. Le commerce entre les deux pays irait toujours en augmentant. Nos céréales trouveraient dès aujourd'hui un marché avantageux en France, si nous avions des voies de communication directe. Il en serait de même plus tard pour nos bois de construction. Avec les modifications de tarif dont il est question depuis quelque temps relativement à l'importation des vins français et à l'entrée de nos navires en France, les échanges de produits entre les deux pays prendraient une extension de plus en plus accentuée.

D'un autre côté, la France offrirait à ses pêcheurs, aux stations de Terre-neuve et de St. Pierre Miquelon, une protection qu'il n'ont jamais eue jusqu'à présent. Grâce à la déféction des voies de communication, les pêcheurs français se trouvent aujourd'hui dans des conditions beaucoup moins avantageuses que leurs concurrents américains ou canadiens. Les lourds sabots qui, après avoir pris deux mois à traverser des côtes de la Bretagne aux pêcheries, sont obligés de rester à l'ancre et d'attendre le poisson dans des endroits désavantageux, seraient remplacés par des embarcations plus légères: le produit de la pêche et les pêcheurs eux-mêmes pouvant être transportés en bien moins de temps et conséquemment à moins de frais par les vapeurs de la nouvelle ligne. Le poisson étant expédié plus frais en France, soit qu'on le conserve au moyen d'appareils réfrigérateurs, soit par d'autres moyens, trouverait une vente plus facile.

Nos grains expédiés en France nous rapporteraient un prix beaucoup plus élevé. Le port de Granville reçoit annuellement de Baltimore et de New-York des cargaisons considérables de grains, et il n'y a pas le moindre doute que nos céréales trouveraient dans ce port un placement avantageux. Granville se trouve sur la Manche près de Cherbourg, le principal port d'armement pour les pêcheries de Terre-neuve et de St. Pierre Miquelon. La nouvelle ligne de vapeur qu'on a l'intention d'établir partirait probablement de Granville et les vaisseaux feraient escale aux pêcheries françaises.

Il a déjà été question pour le gouvernement fédéral de subventionner une ligne de vapeurs entre la France et le Canada. La province de Québec plus directement intéressée dans l'établissement de cette ligne pourrait aussi accorder une subvention si c'était nécessaire, à condition que Tadoussac ou quelque autre endroit situé dans les limites de la province devien-

drait port d'hiver. Dans tous les cas, nous sommes certain que les gouvernements fédéral et local feront tout en leur pouvoir pour faciliter l'établissement de relations commerciales plus étendues entre la France et le Canada.

Pour nous, habitants de la Province Québec et fils de cette belle France, que nous n'avons pas encore oubliée, Dieu merci, nous voyons avec plaisir tout ce qui peut être de nature à nous mettre en communication plus fréquente avec notre ancienne mère patrie. Ce crédit, ces capitaux, ces avantages que, grâce à leurs relations plus intimes avec l'Angleterre, nos compatriotes d'origine britannique reçoivent des capitalistes et des négociants anglais, le temps n'est peut-être pas éloigné où nous les recevrons de nos frères qui, restés la bas, par delà l'Atlantique, se montrent si disposés à nous tendre, la main.

Le jour où nous aurons renoué avec la France, les relations commerciales si brusquement et si complètement interrompues par la conquête, ce jour-là nous pourrions espérer pouvoir lutter avantageusement avec nos compatriotes d'origine anglaise dans ce tournoi ou la victoire s'appelle progrès.

Qu'une noble émulation nous anime et, si nous réussissons à atteindre le but que nous nous proposons, la prospérité dont l'élément français jouira, loin de nuire au succès des races qui nous entourent, contribuera à les pousser encore plus rapidement dans la voie du progrès. Cet état de choses, nous le devons, en grande partie du moins, aux efforts de l'administration Chapleau, puisque c'est elle qui a ouvert la voie aux relations financières, industrielles et commerciales entre la France et la Province de Québec.

## QUESTION DE FAIT.

Un journal qui ne se vante pas, c'est le *Nouveau-Monde*. Il prétend payer quatre fois autant de port au bureau de poste que le *Courrier de Montréal*. Il devrait en être ainsi: les substances toxiques, telles que les narcotiques puissants et autres poisons plus ou moins subtils, ne pouvant naturellement être expédiées par la poste au même prix que les journaux. Venant d'une telle source cependant cette nouvelle doit être acceptée sous toutes réserves. La question de savoir si, ce qu'il affirme est vraisemblable ou non n'a jamais empêché ses lecteurs de dormir, et il importe peu de connaître le nombre de ceux que l'abus des narcotiques a réduits à la pénible nécessité d'avoir recours à des moyens artificiels, peu conformes aux saines notions de l'hygiène.

Notre aimable confrère nous promet une guerre de corsaires! Hélas, que le Ciel nous protège contre la sombre fureur des terribles écumeurs

d'eau douce qu'il menace de lancer contre notre arrière-train. En attendant qu'il lâche contre nous les pirates qu'il prétend tenir en laisse, le *Nouveau-Monde* se sert de son arme ordinaire, le mensonge. Lisez plutôt:

"En attendant, continuez, l'un, organe radical, l'autre, journal soi-disant conservateur, de vous faire les yeux doux en public et de vous embrasser dans l'intimité, — comme, par exemple, aux fêtes des républicains français avancés célébrant l'anniversaire des égorgements du 14 juillet. — Votre duo donne un spectacle intéressant, en même temps qu'il montre quelle espèce de polichinelles vous êtes l'un et l'autre."

Comme tout cela ferait de l'effet dans le paysage, si c'était vrai! Songez donc! Cela prouverait que deux journalistes, voisins l'un de l'autre, peuvent être adversaires politiques sans ce ser pour cela de rester en bons termes. Mais il y a une chose qui détruit de fond en comble le petit roman que la jalousie inspire à notre confrère. C'est que cette prétendue intimité dont il se plaint n'existe pas. C'est que les deux journaux ne se sont jamais fait les yeux doux en public et ne se sont jamais embrassés dans l'intimité.

Le duo dont parle le *Nouveau-Monde* n'a donc jamais existé ailleurs que dans l'imagination envieuse de notre confrère. Ce n'est pas que nous voulions plaider notre cause auprès de lui. Nous ne nous croyons pas obligés de nous chamailler avec la *Patrie*, dans l'unique but de faire plaisir au *Nouveau-Monde*, mais nous tenions à montrer au public, qui sait que nous avons combattu la *Patrie* avec plus d'à propos et avec autant de succès que le *Nouveau-Monde*, avec quel sans gêne ce journal se permet de fausser la vérité.

## LES FOURBERIES DE SCAPIN.

Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre. Voilà un axiome qu'ELLE met actuellement en pratique avec beaucoup plus de zèle que de discernement. On LUI a dit de combattre le *Courrier* à l'aide du mensonge et de la calomnie. ELLE est aussitôt partie comme un étourneau sans savoir d'où vient le vent. ELLE ne s'occupe pas de savoir si la fausseté des assertions qu'ELLE débite est tellement évidente qu'elle saute aux yeux de tout le monde. On LUI a dit de frapper; ELLE frappe sachant bien qu'ELLE ne fera pas de mal et que le journal qu'ELLE rédige n'en est pas à faire ses débuts dans le mensonge. Voici ce qu'ELLE écrit:

"Le brave défenseur de la cause conservatrice! IL a pour voisine la *Patrie*, qui ne cesse d'outrager tout ce qui est conservateur, et IL n'a pas encore eu le courage de la combattre depuis qu'IL existe, tandis qu'IL passe presque tout SON temps à écrire contre des conservateurs qui valent bien

mieux que LUI, ce qui n'est pas trop les vanter."

Voilà au moins dix fois que nous prenons le journal dans lequel ELLE écrit, en flagrant délit de mensonge. Nos lecteurs savent que nous n'avons jamais menagé ni la *Patrie* ni les autres journaux libéraux. Aussi n'est-ce pas pour réfuter un mensonge qui ne peut, vu sa stupidité, induire personne en erreur, que nous donnons ici la preuve de la fausseté de ce qu'ELLE affirme. C'est seulement dans le but de montrer au public le degré d'importance qu'on doit attacher aux assertions contenues dans la sainte feuille qui s'est modestement donné pour mission de régenter ceux qu'il lui plaît de considérer comme des têtes.

Nous croyons avoir défendu assez énergiquement la religion catholique contre les attaques de ses ennemis pour n'avoir pas besoin d'un certificat de nore tante commune et vénérée auprès de nos coreligionnaires. Le parti conservateur a trouvé en nous un champion dévoué, et nous croyons pouvoir affirmer que nous avons combattu avec au moins autant de courage et de succès que le journal qu'ELLE orne de sa prose. ELLE prétend que nous n'avons jamais eu le courage de combattre la *Patrie*. La vieille commère sait bien qu'elle ment.

Depuis que nous existons, nous avons publié juste 36 articles spécialement dirigés contre la *Patrie*, et le dernier de ces articles a paru le 31 juillet dernier. Elle n'a pu l'avoir oublié déjà. 36 articles en 16 mois. C'est probablement plus que SON journal n'en a publié dans la même période, et dans tous les cas, c'est assez pour ôter à une personne jouissant de ses facultés mentales, toute envie de déclarer que nous n'avons pas eu le courage de combattre la *Patrie*. Voici du reste, par ordre de date, les articles dans lesquels nous avons combattu la *Patrie* :

1879.

Date.	Titres des articles.
31 Mai.	—Emeute à St. Hyacinthe.
7 Juin.	—Peu Courtois.
13 "	—La <i>Patrie</i> aux abois.
13 "	—Comté de Chambly.
28 "	—Les sacrifices de M. Prefontaine.
16 Juillet.	—Lauriers saturés de nicotine.
5 Août.	—Une grande démonstration.
6 "	—Une nouvelle doctrine constitutionnelle.
8 "	—A propos d'absurdités.
12 Septembre.	—Une affaire montée.
15 "	—Comment on écrit l'histoire.
17 "	—Toujours cette démonstration.
22 septembre.	—Allumez votre lanterne.
27 septembre.	—A propos de coalition.
2 octobre.	—Charité bien ordonnée commence par soi-même.
6 novembre.	—A encadrer.
12 "	—Très aimable.
15 "	—Un contraste.
17 "	—Le prétendu crime.
19 "	—Appel aux préjugés.
27 "	—Le discours de M. Tassé.
28 "	—A propos du 4 Décembre.
29 "	—La démonstration de jeudi.
6 décembre.	—Un chef-d'œuvre.

1880.

23 février.	—Correspondance.
14 avril.	—Les employés sessionnels.
8 mai.	—Mauvaise foi (St Jean-Baptiste).
11 "	—La protection.
5 juin.	—M. Wurtele.
14 "	—A encadrer.
10 juillet.	—La police à cheval.
23 "	—Une élection dans Terrebonne.
27 "	—Le candidat de Terrebonne.
28 "	—Ah! que c'est drôle.
29 "	—La <i>Patrie</i> aux abois.
31 "	—Veux-tu t'arrêter?

Voilà ce qui en est. Quand nous l'avons brocée trente-six fois, nous est avis qu'ELLE ne sera guère tentée de dire que nous n'avons pas le courage de LA combattre.

### La France et le Canada.

Depuis quelques mois la France a les yeux sur nous. Notre pays, si peu connu sur les bords de la Seine même au temps de la domination française, et dont l'existence avait été presque complètement oubliée, s'est rappelé lui-même au souvenir de la nation qui l'a fondé. Depuis l'époque où cette vaste et fertile contrée, qu'un des beaux esprits d'une cour corrompue appelait dédaigneusement quelques arpents de neige, fut cédé à l'Angleterre conformément au désir d'une courtisane honorée des faveurs royales la France semblait ignorer qu'il existait sur le continent américain un peuple resté français par le cœur. Les braves colons qui, depuis si longtemps, défendaient presque seuls, et contre l'Angleterre et contre les Iroquois, l'honneur du vieux drapeau français, frappés au cœur par ce lâche abandon, ne continuèrent pas moins à vénérer la France, cette première mère-patrie, dont le nom après 120 ans de domination anglaise, réveille encore au cœur du Canadien-Français une émotion aussi vive qu'au temps où le drapeau fleurdéliné flottait sur la citadelle de Québec.

La poignée de braves qui, à la bataille de Ste. Foye, prenait sa revanche de l'échec des plaines d'Abraham, et faisait une victoire française de la dernière bataille livrée au Canada avant la cession, a laissé de nombreux descendants qui ont réussi à conserver, en dépit de tous les obstacles, la langue, la foi et les usages de leurs ancêtres. Nos frères, les Français d'outre-mer ont appris, avec un sentiment de fierté bien légitime, avec quelle vigueur ce faible rameau détaché de la nationalité française et transplanté dans un climat lointain, a su braver l'effort de la tempête, et, de simple arbuste, devenir un arbre dans lequel circule une sève généreuse et abondante. Dernièrement les succès de notre poète national, M. L. H. Fréchet, ont attiré les regards de la France et du monde entier sur les Français d'Amérique. Les négociations financières du gouvernement local à Paris, l'établissement du crédit foncier, le placement de capitaux français dans l'exploitation de nos mines, dans la fabrication du sucre de betterave et la fondation projetée d'une succursale de la Banque Parisienne à Montréal : voilà autant de faits qui prouvent que la France vient de découvrir le Canada français, et que les capitalistes français ne demandent pas mieux que de nous venir en aide, pourvu que notre pays puisse leur offrir les garanties de succès que tous les hommes d'affaires exigent avant que de risquer leur avoir.

L'introduction de l'or français en ce pays sera d'un avantage immense, non-seulement au point de vue purement matériel, mais encore au point de vue des intérêts de la nationalité Canadienne-Française. Graduellement, et sans que nous nous en apercevions beaucoup, la langue anglaise tend à remplacer le français. Elle a envahi complètement le haut commerce. Nos maisons d'éducation tendent vers l'anglicisation. La tenue des livres est enseignée en anglais dans nos écoles françaises. Dans l'industrie, le génie civil etc., les mots techniques français nous font complètement défaut, et c'est une opinion assez généralement répandue parmi nous que la langue anglaise est la langue des affaires.

Le système des alliances entre nos familles seigneuriales et les officiers de l'armée anglaise, recommandé par

le gouvernement impérial à l'un de nos gouverneurs comme moyen d'absorber la race française, a porté ses fruits. Dans certaines de nos familles aristocratiques le *chic* anglais est devenu tellement de mode qu'on affecte de ne pas savoir le français. Comme, en somme, on ne peut empêcher que la classe riche donne le ton, il est facile de prévoir que notre anglicisation, qui n'a pu être effectuée de vive force, se fera lentement mais sûrement avec notre concours inconscient, tel que recommandé par Lord Durham, à moins que le capital français ne vienne ici créer, à côté de l'aristocratie du commerce anglais, l'aristocratie du commerce français, de la finance et de l'industrie française. Prouvez à nos commerçants que les affaires peuvent se faire en français, tâchez de convaincre nos élégants qu'il n'est pas nécessaire de mettre de côté la langue et les usages français pour briller dans les salons, amenez les uns et les autres à s'enorgueillir de paraître français et le peuple, qui imite ordinairement ce qu'il voit faire par la classe dirigeante, se fera un devoir de donner en toute circonstance la préférence à sa langue maternelle.

Bref! si nous pouvons établir entre la France et notre province des relations commerciales plus suivies, notre influence s'accroîtra de tout le prestige que donne la possession de capitaux considérables. Fournissez au Canadien-Français le capital qui lui manque pour utiliser ses talents, et vous faites de lui un être qui n'a de supérieur nulle part.

Nous nous réjouissons donc de voir les capitalistes français s'occuper sérieusement à chercher au milieu de nous des placements avantageux pour leur argent.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer hier M. de Lalonde, délégué français envoyé ici pour étudier les ressources du pays. Ce monsieur est chargé par le gouvernement français de faire rapport sur les avantages offerts par le Canada au point de vue financier, industriel et agricole. Si, comme nous avons tout lieu de l'espérer, M. de Lalonde fait un rapport favorable à notre pays, il est à peu près certain que l'émigration française et les capitaux français afflueront vers le Canada.

### L'UNION SUCRIERE DU CANADA.

Nous voyons avec plaisir l'excellent accueil que l'on fait partout aux représentants de l'Union Sucrière du Canada, compagnie française, formée à Paris pour la fabrication du sucre de betteraves dans notre pays.

Partout où des assemblées ont eu lieu pour donner à nos capitalistes et à nos cultivateurs des explications au sujet de cette industrie, on a remarqué le même entrain, le même enthousiasme pour assurer l'établissement de telles fabriques au milieu de nous.

On comprend que l'agriculture ne réussira jamais, seule, à faire du Canada un pays prospère, mais que l'industrie doit être à l'avenir le principal élément de notre richesse nationale; et c'est pour cela que l'on se montre si favorable à l'établissement, dans nos campagnes, de fabriques destinées à produire un si grand bien au milieu de nous. Nos cultivateurs, ceux qui se livreront à la culture de la betterave, seront les premiers à bénéficier de l'établissement de ces fabriques que nous verrons bientôt surgir dans la province de Québec, et

nous nous en réjouissons.

Hier après-midi, plusieurs de nos compatriotes se sont réunis en cette ville, au bureau de M. le Maire Rivard, pour entendre des explications de M. Lavallée, agent de la Compagnie, concernant l'établissement projeté de fabriques de sucre de betteraves dans cette province. On remarquait, parmi les personnes présentes, Son Honneur le Maire, MM. Desjardins, M. P., Masson, De Martigny, Valois, Girard, Leclair, etc., etc.

Nous avons publié, mardi de cette semaine, le programme de "l'Union Sucrière du Canada." Nous avons dit que cette compagnie avait été formée à Paris — avec un capital souscrit de dix millions de francs, dont la moitié est payée — pour fabriquer au Canada du sucre blanc, avec de la betterave.

Les membres de la compagnie Française, a dit M. Lavallée, désirent beaucoup que les Canadiens aient leur part des profits que ne peut manquer de produire cette industrie; et ils offrent aux capitalistes Canadiens le privilège d'acheter un dixième des parts et d'élire deux Canadiens pour faire partie du Bureau des Directeurs, qui sera composé de huit personnes.

La compagnie, a-t-il ajouté, a l'intention d'établir une première fabrique à Berthier, où les cultivateurs se sont engagés à fournir la quantité de betteraves requise. Dans le cours de l'année on érigea d'autres fabriques du même genre à Québec, à Varennes, à Hochelaga et à St. Jean d'Iberville, s'il est possible de s'assurer de la quantité de betteraves nécessaire pour alimenter ces fabriques. M. Lavallée donna à l'assemblée toutes les informations que nos lecteurs connaissent déjà, au sujet de cette nouvelle industrie; et tous approuvèrent hautement les démarches de la compagnie française, et manifestèrent le plus vif désir de voir ces fabriques s'élever bientôt dans nos campagnes. Il a été décidé que l'on accepterait l'offre de la Compagnie Française, et les parts disponibles, s'élevant à \$100,000, ont été souscrites en un instant.

Nous félicitons nos compatriotes de cette ville d'avoir si bien accueilli les offres de l'Union Sucrière du Canada et d'avoir par là été des premiers à favoriser l'établissement, dans la province de Québec, d'une aussi importante industrie que celle de la fabrication du sucre de betterave.

### INDUSTRIE SUCRIERE.

Nous avons annoncé, lundi, la formation d'une compagnie avec un capital de deux millions pour la fabrication de sucre de betterave en ce pays. Depuis nous avons eu le plaisir de voir M. A. J. Lavallée, l'agent de cette compagnie, lequel nous a dit que quatre usines ou fabriques, au lieu de trois comme nous l'avions dit, seront mises en opération. Chacune de ces fabriques, nous assure-t-il, dépensera au moins \$200,000 par année dans la province, de sorte que nous pouvons compter sur une dépense annuelle de \$800,000 sans compter les frais d'installation. Les fondateurs de cette compagnie sont des capitalistes qui sont déjà engagés dans l'exploitation de cette industrie en France. L'un d'eux, M. Legru, est venu ici le printemps dernier, et il revient maintenant pour terminer les arrangements nécessaires pour mettre les fabriques en opération. A la demande de M. Lavallée, nous publions ci-après le prospectus de la compagnie.

En le lisant, nos lecteurs pourront se convaincre de l'importance de l'entreprise et du bien qu'elle est appelée à produire dans le pays. M. Lavallée est un Canadien-Français qui habite depuis cinq ans la France où il a fait une étude spéciale de la culture de la betterave à sucre. Il nous assure que la culture de cette plante a doublé le prix des terres partout où elle est cultivée. Il s'occupe activement d'obtenir des cultivateurs la promesse qu'ils fourniront chacun une certaine quantité de betteraves, et il a très bien réussi jusqu'à présent. Ainsi qu'on pourra le voir par le prospectus, la compagnie a l'intention d'exploiter en même temps, pour son usage, des mines de phosphates qu'elle est en voie d'acquérir. Ce fertilisant, considéré comme très favorable à la qualité de la betterave et très propre à entretenir la fertilité du terrain, pourra donc être consommé dans le pays, ce qui aura encore pour effet de procurer de l'emploi à bon nombre de bras aujourd'hui inactifs. Voici le prospectus :

UNION SUCRIERE DU CANADA

Fondée sous les auspices et avec le concours du gouvernement de la Province de Québec.

[ Ancien Canada Français. ]

CAPITAL : 10 MILLIONS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Bourgeois, banquier, Président de la Banque Industrielle et Commerciale.

Vice-Président : M. B. Legru, fabricant de sucre à Douville et à Révelon, membre du Comité Central des fabricants de sucres.

Directeurs : M. Champonnois, O. S., président ou membre du conseil d'administration de nombreuses sociétés sucrières.

M. Etienne, raffineur à Nantes.

M. Bachelou, fabricant de sucre à Francières, membre du conseil d'Escompte de la Banque de France.

Réservé au Canada : M. A. Masson, négociant à Montréal, agent de la Compagnie Générale Transatlantique.

Censeur : M. G. Benoit-Champy, O. S., administrateur du Crédit Industriel et Commercial.

Administrateur Réservé : M. le Comte G. de Wazières.

PROGRAMME.

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

L'Union sucrière du Canada a pour but d'importer et de créer au Canada l'industrie de la fabrication et du raffinage du sucre.

Actuellement, aucune usine de fabrication de sucre de betteraves, n'existe au Canada, pas plus dans la Province de Québec (Canada Français) que dans la province d'Ontario, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau Brunswick, le Manitoba, la Colombie, etc ; c'est-à-dire toute l'Union des Colonies Anglaises de l'Amérique du Nord. Il n'existe que trois raffineries dans tous ces pays.

Le dernier tableau de dotane publié en 1873 établit l'importation totale du sucre au Canada au chiffre considérable de 80 millions de kilogrammes. Depuis dix ans, ce chiffre est en progression constante et importante chaque année.

La législation du Canada, toute différente de la législation Française, permettra à nos usines de faire le raffinage de sucres achetés pendant le mois de chômage, avantage que chacun peut apprécier.

Le climat du Canada, régulièrement froid pendant un long hiver, sans dégel, assure la conservation prolongée de la betterave ; l'été chaud assure la croissance régulière de la betterave, dont les arrêts de végétation ont toujours lieu aux dépens de sa richesse saccharine.

Le climat est analogue à celui de la Bohême et de la Russie Centrale, qui produisent en Europe les betteraves les plus pures et les plus riches en sucre.

Les essais officiels de la qualité de la betterave ont été faits par les soins du gouvernement du Canada pendant plusieurs années. Les analyses ont été contrôlées à Paris par MM. Désiré l'Hôte et Champion,

à Bruxelles par M. Julien de Puyat, tous chimistes distingués.

Les résultats moyens pour la récolte 1877 ont donné sur 81 analyses différentes :

13,22 sucre du jus.

83 quotient de pureté.

Pour 1878, sur 87 analyses :

14,20 sucre de jus.

83 quotient de pureté.

Ces chiffres dispensent tout commentaire.

La main-d'œuvre, l'abondance du charbon, de la pierre à chaux, de toutes les matières nécessaires à la fabrication sont dans les conditions les plus satisfaisantes. 30,000 individus, par an, sont forcés d'émigrer du Canada aux Etats-Unis, pour chercher un travail, qu'ils seront heureux de trouver chez eux.

La culture du blé ne donne qu'un revenu brut de 350 francs par hectare, tandis que la betterave, d'après les rendements officiels, donnera 1000 francs. En outre le Canada, en alternant la betterave avec le blé pourra retrouver les bonnes récoltes qu'une trop longue succession de grains commence à faire disparaître.

La richesse du sol est proverbiale au Canada, et dispense d'engrais ou de fumier pendant plusieurs récoltes, aussi a-t-on pu interdire dans les contrats l'emploi du fumier directement pour la betterave, ce qui assure encore sa richesse saccharine.

L'Union Sucrière s'est assurée des contrats de betteraves pour une période de 12 années. Ils contiennent toutes les conditions reconnues à ce jour comme les plus favorables, sans cependant nuire aux intérêts de la culture.

De plus, l'Union Sucrière pense obtenir la cession pour ses besoins d'une partie des puissantes mines de phosphate de chaux, cet engrais qui, à l'état de superphosphate de chaux, est si unanimement reconnu le plus favorable à la qualité de la betterave.

L'Union Sucrière s'assurera de vastes rayons d'approvisionnement de betteraves à proximité de ses usines, ou reliés à celle-ci par un chemin de fer, et cela dans la vallée du Saint-Laurent entre le fleuve et le chemin de fer, c'est-à-dire entre les deux grandes voies de communication du Canada.

PROTECTION ET CONCOURS DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Exemption de tous droits sur les sucres fabriqués au Canada pendant 5 ans de ce jour, et promesse que si un droit est établi, le droit d'importation sera majoré d'autant, pour laisser un écart satisfaisant (voir margin). Lettre officielle de l'Honorable S. L. Tilley, ministre des Finances du Gouvernement Fédéral, Ottawa, 16 juin 1880. Lettre de l'Honorable J. A. Chapleau, premier ministre de la Province de Québec, Québec, 18 juin 1880.

Vote unanime de la Chambre des Députés de la Province de Québec pour demander au gouvernement Fédéral de porter de 5 à 10 ans l'exemption de tous droits sur les sucres indigènes.

Assurance de l'appui du parti de l'opposition comme du parti au pouvoir. Lettre de l'Honorable H. G. Joly, ancien premier ministre, Québec, 2 juillet.

Ordre en conseil (décret) pour construire aux frais de l'Etat une ligne de trois kilomètres, devant raccorder Berthier, notre première usine, à la grande ligne de chemin de fer.

Promesse d'accorder à l'Union Sucrière des transports pour tous ses matériaux et produits, "avec toutes les facilités et réductions possibles" (Textuel). Lettre de l'Honorable J. A. Chapleau, premier ministre, cité plus haut.

LE TIERS PARTI.

Sous ce titre le *Nouvelliste* publie un article que nous reproduisons d'autant plus volontiers qu'il s'accorde avec les idées que nous avons déjà exprimées, et que certains de nos confrères ont mis tant de persistance à ne pas vouloir comprendre :

L'on a parlé d'un troisième parti. Ce n'est point dire qu'il était tout formé ! Tant s'en faut ! pour le façonner et en faire un être viable, les éléments manquaient. L'on n'avait point de chefs, l'on n'avait point de soldats. On s'en est occupé pourtant et d'une drôle de façon. Ceux qui voulaient un troisième parti —

et cela à tout prix — ont imaginé de diviser en deux le parti conservateur, tout comme ils auraient séparé un morceau de pain.

De l'une de ces deux moitiés, ils fabriquaient ce qu'ils ont surnommé le tiers-parti.

D'un côté, étaient placés les conservateurs fidèles et sincèrement attachés à leurs principes ; de l'autre, ceux avec lesquels il est des accommodements en matière politique : on a déjà nommé les conciliateurs.

Au premier aspect, cette division parut toute naturelle.

L'on avait songé qu'une grande distance, que des principes de vieille date, séparaient les conservateurs et les conciliateurs. Un conflit était alors inévitable et de ce choc de deux opinions devait sortir péniblement un tiers-parti, déjà passé de vie à trépas.

Comment d'ailleurs aurait-il pu exister ?

Les conciliateurs — car ce sont bien eux qui devraient former le principal élément de ce troisième parti — nés de fraîche date, sur les marches dorées du trône (lisez : du pouvoir) ne disposaient point d'assez de force, ni ne possédaient le prestige nécessaire pour se créer une armée qu'on pût envoyer impunément au feu.

On aime, on affectionne un drapeau parce qu'il représente une idée généreuse, une idée de dévouement. Et l'étendard des conciliateurs, dont l'unique devise est *concession partout, et sur tout*, pouvait-il prétendre envelopper dans ses plis des hommes honnêtes et dévoués. Enoncer la chose, c'est déjà la résoudre.

Non ! les conciliateurs n'étaient pas de taille à créer un parti, et ils le savent.

Leur existence est éphémère comme le pouvoir lui-même.

Ne vivant que par le pouvoir et pour lui, les conciliateurs existent et tombent nécessairement avec lui. C'est dans l'ordre des choses d'ici-bas. Quand le roi meurt, les courtisans s'en vont.

Pour le parti conservateur, une division n'est point à craindre.

Sa longue expérience lui a appris qu'il était toujours dangereux de créer un état dans l'Etat.

A l'aide de quelques promesses brillantes, on pourra lui enlever des recrues ; on ne le brisera jamais, on n'anéantira point les règles sages qui ont guidé jusqu'ici sa marche.

Il restera toujours ferme devant l'ennemi et ne fera jamais, pour complaire à qui que ce soit, le sacrifice de ses principes.

Notre Caractère National aux Etats-Unis.

Nous lisons dans le *Travailleur* :

Le professeur \*\*, après une courte leçon sur la manière de discuter, revient aux deux grandes questions qui selon lui doivent seules occuper l'attention générale parmi nous.

L'abus que l'on fait de notre argent en nous faisant bâtir des académies françaises où l'on enseigne tout en anglais ; l'utilité de la langue française et l'intérêt que nous avons à ce que nos enfants s'instruisent dans cette langue parce qu'ils comprendront mieux les sujets de leurs études ; la traduction de leurs études ; la traduction des noms français dans nos écoles, etc., etc. Longueurs que tout cela ! Simples particularités !

Bien que n'admettant pas cette manière de voir du savant professeur, nous allons prendre en considération les deux questions qu'ils nous présente et en chercher la solution.

Est-il parfois loisible à un peuple de laisser se perdre ou se modifier son caractère national ? (question générale.) Distinguons. Si l'un des trois éléments qui composent le caractère de la nation est mauvais ou ne peut que nuire au développement intellectuel et moral du peuple, nous répondons qu'il serait mieux pour ce peuple de changer ce qui existe de défectueux chez lui ; mais si la foi, la langue et les mœurs sont bonnes, il n'est pas plus permis à un peuple de laisser se modifier ou se perdre son caractère national qu'à un individu de se suicider. Les Canadiens-Français établis aux Etats-Unis se trouvent-ils aujourd'hui dans les conditions requises pour laisser se perdre ou se modifier leur caractère national ? [question particulière.]

A qui pose-t-on cette question ? Au peuple Canadien. Et on nous demande d'y répondre tranquillement, froidement. C'est comme si l'on disait à quelqu'un : " Mon ami, il a été admis en principe général qu'il était parfois de l'intérêt des nations qu'un individu disparaisse de ce monde. Maintenant plusieurs sont d'avis que vous êtes une de ces personnes-là. Discutons

froidement la chose entre nous et nous verrons ensuite si vous devez mourir ou non."

N'est-ce pas qu'il serait difficile d'attendre une réponse calme de la part de celui que l'on aurait ainsi interpellé ? Nous sommes cependant dans la même position. Celui qui nous adresse une pareille question ne doit pas, ne peut pas être un de nos compatriotes.

Non, mille fois non, le peuple Canadien n'est pas dans les conditions requises pour laisser se perdre ou se modifier son caractère national.

Notre foi est-elle défectueuse ? C'est la foi catholique. Voudrait-on par hasard que nous jetions de côté nos croyances pour embrasser le protestantisme ? Dès notre enfance nous avons été habitués à considérer comme identiques les titres de Canadiens et de catholiques. Notre religion est pour ainsi dire chez nous une religion nationale. Quiconque renonce au beau titre de catholique cesse par là même de faire partie de la grande famille canadienne. C'est même l'un des plus grands reproches que nous font les protestants. D'un autre côté nous voyons souvent que ceux d'entre nous qui se mêlent aux autres nationalités et semblent avoir honte de leur origine finissent par embrasser la religion de ceux qu'ils nous préfèrent. Regardez un peu autour de vous dans les centres Canadiens aux Etats-Unis, et dites qu'il n'en est pas ainsi. Notre langue possède toutes les qualités que puisse avoir une langue parlée.

Toutes les connaissances peuvent s'y exprimer d'une manière lucide et précise. Les plus belles pages de littérature écrites depuis 300 ans se lisent en français. Nous pouvons étudier la politique du pays dans des journaux publiés dans cette langue, de telle sorte qu'un Canadien, même ne sachant pas un mot d'anglais peut aller jeter dans l'urne électorale un bulletin éclairé et réfléchi aussi bien que n'importe quel Américain. La langue anglaise venant comme science accessoire dans nos écoles serait apprise suffisamment pour permettre à ceux qui voudraient prendre part aux affaires publiques de s'en mêler avec avantage.

Les Canadiens qui émigrent ici venant de campagnes essentiellement catholiques, et appartenant pour la plupart à la classe pauvre et ouvrière n'ont pas reçu l'éducation religieuse qu'exige un pays de controverse comme les Etats-Unis. Leur langue est pour eux non-seulement un élément du caractère national, mais un préservatif de leur foi religieuse. Leur enlever cette sauvegarde maintenant c'est les jeter trop tôt sur le terrain brûlant de la discussion et les exposer à de malheureuses défaites ; car dans les écoles que vous bâtissez maintenant vous ne pouvez donner aux Canadiens que l'éducation primaire. Pourquoi ? Parce que nous appartenons à la classe ouvrière et que dans cette classe les gages étant minimes on a besoin pour élever la famille de faire travailler les enfants encore jeunes.

Que peut-on reprocher aux mœurs canadiennes ? Les lois de la famille ont été tellement respectées chez nous, que nous sommes un sujet d'étonnement pour le monde entier par la multiplication rapide de notre population, conséquences nécessaires de ce respect des lois naturelles. Voudrait-on que nous mettions de côté cette soumission aux ordres de Dieu et que nous méliant au peuple le plus corrompu, nous apprenions à compter le nombre de nos enfants ? Un commerce plus rapproché avec ceux qui connaissent et pratiquent cette infamie amènerait probablement un certain nombre d'entre nous à renoncer aux belles traditions que nous ont passées nos ancêtres sous ce rapport moral.

De tout ce qui précède je conclus : Que chez le peuple Canadien la foi, la langue et les mœurs sont intimement liées ; que détruire l'un de ces éléments amènerait l'anéantissement des deux autres ; que la foi, la langue et les mœurs étant aussi bonnes et même préférables à toutes autres que nous pourrions leur substituer, il est de l'intérêt du peuple Canadien et de la religion catholique que le peuple Canadien conserve aux Etats-Unis son caractère national.

UN OBSERVATEUR.

Les Capitalistes Français.

M. le Vice Consul de France, M. C. O. Perreault, a reçu une députation de la compagnie du chemin de fer de la rive Sud dans le but d'entrer en correspondance avec les capitalistes Français, pour se procurer une partie des fonds nécessaires à la construction du tunnel entre Hochelaga et Longueuil. M. Perreault s'est de suite mis à l'œuvre, et on croit pouvoir réussir.

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Neus lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Tandis que le Canada, notre ancienne et regrettée colonie, se réjouissait à juste titre de voir couronner par l'Académie française un de ses meilleurs poètes, la Louisiane, cette autre fille de la France, voyait s'éteindre un autre poète des plus sympathiques.

L'un, M. Fréchette, est aujourd'hui célèbre ; l'autre M. Onésime de Bouchel, peu connu ici, méritait de l'être.

Le poète louisianais, bien que doué d'un talent aimable, est mort à la tâche avant d'avoir atteint ce retentissement que vient de décerner à l'œuvre du Canadien la décision du premier corps littéraire de l'Europe.

Jeune encore et déjà sénateur dans son Etat natal, M. de Bouchel voyait s'ouvrir devant lui le chemin des honneurs politiques ; et nous croyons qu'il avait avec le lauréat de l'Académie ce trait de ressemblance.

Ce n'est point dans cette voie, cependant, qu'il eût cherché son idéal. Aux luttes du forum, aux victoires bruyantes de l'orateur, il eût préféré les tranquilles triomphes de l'écrivain.

M. de Bouchel, déjà connu en Louisiane par de délicieuses poésies, venait d'ajouter à son bagage littéraire un drame dont l'intrigue se passe en France et dont une première audition à l'Athénée louisianais avait produit une impression favorable. Nous croyons savoir, d'ailleurs, qu'un compositeur dont plusieurs œuvres musicales ont eu du succès, comptait lui demander le libretto d'un opéra-comique.

Doué d'une physionomie heureuse, aussi distingué, d'ailleurs, par son éducation que par sa personne, M. de Bouchel, qui tenait à une famille honorable, représentait, sous des dehors séduisants, une intelligence d'élite.

Mais ce que nous voulons voir en lui, ce n'est pas seulement l'écrivain ou l'homme du monde, c'est surtout un des avocats les plus convaincus, les plus ardents de la langue française aux Etats-Unis.

L'Athénée louisianais, si français par toutes ses aspirations, puisque sa création eut pour but, le maintien de notre langue en Louisiane, le comptait depuis sa fondation parmi ses membres dévoués, et lui doit, comme secrétaire-adjoint, une active collaboration interrompue par un état maladif prolongé.

M. de Bouchel faisait partie de cette pléiade de Louisianais éclairés qui pensent qu'aux Etats-Unis, comme ailleurs, la civilisation française a droit de cité dans nos anciennes colonies.

En Louisiane, ce culte du souvenir a pour sanctuaire l'Athénée. Autour de cette institution se groupent des hommes de bon vouloir et de grand cœur, se donnant pour mission de résister au mouvement de transformation qui s'opère graduellement dans l'Etat, par l'accession d'éléments hostiles ou étrangers à notre langue et à nos traditions ; et nous aimons à constater que leurs efforts ne sont point tout à fait inutiles.

Pas plus qu'au Canada, ce fidèle et vigoureux rejeton de notre vieille France, notre cause n'est perdue dans notre ancienne colonie du Sud.

Ils sont là, à l'entrée de l'immense et riche vallée du Mississippi, près de trois cent mille qui portent des noms français et parlent notre langue. Il y a parmi eux des esprits distingués, des écrivains de talent. Il y a des poètes qui expriment des pensées généreuses, qui font entendre de nobles accents où la France n'est pas oubliée.

M. Jules Claretie, dans un article intéressant, écrivait ces temps passés cette boutade :

"La semaine dernière quelques journaux (le France) ont découvert le Canada, absolument comme Alexandre Dumas père avait découvert la Méditerranée. C'est M. Fréchette et ses *Poésies canadiennes* qui nous valent cela, fort heureusement."

Ces journaux ont dû découvrir depuis assez longtemps la Louisiane, assurément ; mais nous osons affirmer que l'exploration est loin d'être complète.

La Louisiane a fourni à la littérature et au journalisme français Albert Delpit, Victor Séjour, Henri Vignaud et d'autres ayant une valeur incontestable ; mais pour être découverts, ces écrivains ont dû aller produire à Paris. Ils seraient encore, malgré leur talent, parfaitement inconnus, sans doute, si leurs écrits, au lieu d'éclorre sur les rives de la Seine, avaient vu le jour sur les bords du majestueux Mississippi.

Il faut bien l'avouer, en politique comme en littérature, une bonne partie de notre presse s'est pendue trop longtemps désin-

teressée de ce qui se fait au delà de nos frontières. Il nous en a coûté ; il nous en coûterait encore si, méconnaissant les leçons du malheur, nous retombions dans notre indifférence.

Or, combien ne sont-ils pas dignes de nos sympathies, ceux qui, aimant la France, quoique ne lui appartenant plus, cherchent à propager dans leur nouvelle patrie, l'amour et le respect de la patrie de leurs ancêtres !

Que si nous ne découvrons pas dans leurs rangs des génies, ne devons-nous pas du moins tenir compte de leurs efforts et y applaudir !

Ne devons-nous pas crier : Courage ! à ces soldats de l'idée française, à ces Français nés sur un sol étranger, qui gardent intacts sur divers points du globe notre esprit, notre langue et nos mœurs.

Ah ! tenez ! lorsqu'on voit ces cœurs énergiques se grouper, réunir en faisceau leurs forces pour lutter contre le torrent qui les emporte, et déployer fièrement nos couleurs au milieu de populations souvent antipathiques, parfois hostiles ; lorsqu'on les voit, eux une poignée, se raidir contre les masses qui les débordent, on serait tenté de leur dire : Vous êtes des héros !

Ils possèdent tout au moins l'héroïsme de la fidélité, et ce doit être pour nous un devoir, autant qu'un bonheur, de leur en témoigner notre reconnaissance. Ne faut-il pas étayer de nos encouragements ces derniers remparts de notre influence dans le Nouveau-Monde ?

La Louisiane, sœur du Canada, a, comme lui, le goût des choses de l'esprit et l'amour de la mère-patrie, qui n'altère en rien son dévouement pour la patrie américaine.

La nature franco-louisianaise, la nature créole, selon l'expression consacrée, est richement et finement douée ; elle contient en germe tous les instincts artistiques. Malheureusement, pour développer ces aptitudes le milieu fait défaut. Il n'y a pas d'échos sympathiques. Isolés au sein de populations de langue anglaise, de langue allemande, qui les envahissent et les écrasent, les écrivains louisianais manquent de lecteurs et se découragent. Ils se sentent à l'étroit, ils étouffent. Cependant, sans compter M. Gayarré, l'historien de la Louisiane, plusieurs d'entre eux — et quelques-uns avec une puissance remarquable — ont produit, comme les oiseaux chantent : c'était dans leur nature ; et ils ont produit suffisamment pour faire pressentir dans un milieu plus propice, des œuvres sérieuses et retentissantes.

Ah ! s'il leur venait de cette France qu'ils aiment, de ces journaux qu'ils lisent avec avidité, s'il leur venait, aux heures sombres du découragement, quelques bonnes et sympathiques paroles, comme ils sentiraient se ranimer leur ardeur et redoubler leur affection pour notre pays dont ils perpétuent la langue à dix-huit cents lieues de nos rivages !

Peut-être même ne mourraient-ils point à la peine, avant d'être parvenus à la lumière, à la célébrité, comme ce pauvre Onésime de Bouchel dont la fin prématurée et regrettable nous a inspiré ces réflexions mélancoliques.

Mais s'ils devaient passer inaperçus, s'ils devaient, dans ces coins reculés du Nouveau Monde, rester ignorés de nos compatriotes de France, nous leur promettons du moins, nous Français vivant à leurs côtés et témoins de leurs efforts, une poignée de main au milieu de leurs travaux et une larme lorsqu'ils meurent.

F. TUJAGUE.

New-York, 30 août 1880.

Les terres des anciens colons de Manitoba.

La question des terres de Manitoba a été l'origine des troubles de 1869. Le colonel Dennis et ses employés ont dès lors inspiré des craintes et nous regrettons de dire que depuis ces messieurs semblent vouloir justifier ces appréhensions que l'on avait eues alors.

Le bill de Manitoba semblait devoir banir toute inquiétude ; mais malheureusement la question des terres a été pratiquement laissée au Colonel Dennis et à ses créatures.

J'ignore qui a nommé le Colonel à l'emploi qu'il a occupé comme arpenteur-général de la Puissance, mais ce que je sais c'est qu'aucun gouvernement, ami de la justice, ne pourrait s'enorgueillir de sa nomination.

Le preux Colonel a saisi toutes les occasions possibles pour vexer les anciens colons et pousser le gouvernement à toutes sortes d'erreurs sur cette question.

La preuve en est que des ordres en-con-

sent inspirés par l'arpenteur général ont été faits, défaits et refaits encore. Dans certaines localités les arpentages ont été recommencés jusqu'à trois fois, occasionnant des dépenses incomparablement plus considérables que les quelques arpents de terre que l'on voulait arracher aux anciens colons d'Assiniboia.

Toutes les clauses du bill de Manitoba sur la question des terres ont été interprétées d'une manière fautive et injuste, par le Colonel Dennis.

Par exemple, "paisible possession" d'après le Colonel Dennis signifie : "occupation par la construction d'une maison actuellement habitée par le propriétaire de la terre lui-même."

Le Colonel Dennis s'est assuré pour lui et les siens bien des lots de terre dans Manitoba ; bien entendu qu'il ne les habite pas tous, bien entendu aussi qu'il croit en avoir la paisible possession.

Pour ne citer qu'un nom, le Dr. Schultz M. P. a obtenu des patentes pour plusieurs terres qu'il n'avait jamais cultivées ni habitées et qui n'avaient pas été habitées non plus par ceux dont il les a achetées.

Les voisins de ces terres qui demeurent depuis longtemps sur des lots pris dans les mêmes conditions que ceux vendus au Dr. Schultz ne peuvent pas obtenir de patentes. M. Lang, écho du Colonel Dennis, leur a assuré qu'ils ne les auraient jamais.

Les autres interprétations données à l'acte sont toutes aussi arbitraires que celles que je viens de citer.

Chacun des privilèges conférés par l'acte de Manitoba aux anciens colons a dû être arraché comme de force au gouvernement, et dans maintes circonstances le refus arbitraire fait d'abord a été combattu à grands frais par le gouvernement et toujours au grand mécontentement des intéressés.

Malheureusement pour cette question, les ministres de l'Intérieur se sont succédés trop rapidement et l'homme éminent qui a pris ce portefeuille est dans l'impossibilité absolue de s'occuper des détails de ce département.

La conséquence nécessaire c'est que Dennis, Russell, Lang, Codd, Witeher et quelques autres ont leurs coudées franches et que l'arbitraire le plus regrettable règne dans cette branche de l'administration publique.

Les favoris obtiennent des patentes quand ils veulent et comme ils veulent, tandis que les autres éprouvent ou des refus ou des retards aussi injustifiables les uns que les autres.

Bien plus, plusieurs mois avant que l'allotissement des terres ne fut publiée officiellement, des amis des employés du Département de l'Intérieur selon quelques-uns, des parents et associés de ces employés selon quelques autres, ont eu communication des listes et ont pu réaliser par ce moyen malhonnête des profits considérables. C'est ainsi qu'un mois avant que les terres de St. Boniface et des paroisses de St. Vital et de St. Norbert n'eussent été distribuées et allotées, on offrait jusqu'à \$2.00 de l'acre pour les droits de quelques métis, tandis que pour les droits d'un autre de la même paroisse on ne voulait pas même offrir \$0.50 de l'acre. Le secret a été dévoilé depuis et l'explication en est que ces spéculateurs avaient connu d'une manière ou d'une autre, au bureau des terres, l'endroit précis où seraient localisées les terres de ces paroisses.

Est-ce assez édifiant ?

J'ai nommé, il y a un instant, M. Lang ; il paraît que ce jeune capitaine dont les études légales ne sont guères sérieuses a aujourd'hui en mains le sort de plusieurs de nos paroisses.

Aucun avis public n'a été donné de la commission qui lui a été conférée, mais il paraît qu'il a une commission et qu'il l'exerce.

Pour la forme on lui a dit de s'adjointre M. Roger Goulet, métis employé au bureau des terres.

Va sans dire que M. Goulet n'a aucune action et que M. Lang le traite du haut de sa grandeur. M. Lang, d'après ceux qui l'ont vu à l'œuvre, ramasse toutes les données ou cancanes qu'il croit pouvoir être préjudiciables surtout aux anciens colons.

Il ne prend que très-superficiellement ou omet entièrement les témoignages en leur faveur.

En attendant d'autres détails que je vous fournirai plus tard, j'écris ceci pour mettre le gouvernement en garde contre l'iniquité que M. Lang paraît vouloir lui suggérer. C'est une enquête *ex parte* qui se fait et l'avocat de la partie adverse au colon semble être le juge dans l'affaire.

Au nom de la population qui est très vexée et très blessée de tous ces procédés, je

proteste à l'avance contre le rapport de M. Lang, si tant est qu'il doit être ce que les réflexions de l'auteur du rapport font prévoir. Ami du gouvernement, je désire lui éviter ces nouvelles injustices et les embarras qui en pourraient être les conséquences.

Nous sommes à la veille d'une élection dans laquelle le vote français peut amener la prépondérance, et le temps est bien mal choisi pour envoyer un jeune employé du Département de l'Intérieur décider du sort de plusieurs des paroisses formées par nos compatriotes.

Déjà, malgré les avis dont on n'a pas voulu profiter à temps, certains abus ont créé d'immenses embarras à l'administration de Sir John A. MacDonald, et je considère que c'est lui rendre un service important que de l'avertir des mécontentements que ses employés causent et des injustices qu'ils soumettent à son approbation.

FRANC ET SANS DOL.

Manitoba, le 26 Août 1880.

La récolte dans les cantons du Nord.

Nous empruntons du journal *Le Nord* le rapport suivant de la récolte de cette année, dans les cantons du Nord :

RIVIÈRE ROUGE. — Nous apprenons que la récolte des cantons du Nord est toujours excellente et fait concevoir les plus belles espérances. Les colons sont heureux et contents et le bonheur est peint sur toutes les figures.

Le foin, le seigle, les pois, l'avoine, le blé du printemps, surtout celui d'automne et les légumes ont produit en abondance. Le blé sarrasin a beaucoup moins souffert de la gelée que dans les vieilles paroisses et certainement qu'il n'y a pas un cinquantième de perte.

SALABERRY. — Cette localité prospère toujours à merveille. La propriété augmente de valeur à vue d'œil. Les lots autour du village se vendent de \$1100 à \$1200 ; il y a plusieurs transactions qui ont été conclues à ce prix. M. Léonard étend le cercle de ses opérations industrielles en faisant une addition dans son moulin.

M. Bisson est toujours à la tête du progrès et fait preuve d'une activité incroyable : il a le talent de faire passer dans le cœur de ses amis son zèle et son ardeur pour la colonisation. Un bon médecin trouverait dans cette nouvelle paroisse une pratique très lucrative. Il aurait un long circuit à parcourir et pas moins de 500 à 600 familles dont un bon nombre très à l'aise, se placeraient sous ses soins. Cette paroisse a besoin d'un forgeron qui ne soit pas ce qu'on appelle un forgeron *jaune* et qui ne fasse pas juger son ignorance par des prix exorbitants.

HOWARD. — Le chemin est fini à peu de distance de la chapelle en construction. La récolte est magnifique et tout présage un grand progrès dans ce canton quand la chapelle sera terminée. L'établissement de ce canton assure celui de Montcalm. Un moulin à farine et à scie est en opération depuis un an et un second moulin à scie, près de la chapelle, est en construction. Le chemin de M. Mathieu a été grandement amélioré et favorisera puissamment la colonisation du Sud de Montcalm et du Nord de Wentworth. Le canton sera un jour une grande voie où viendront déboucher les gens de la Rouge.

CLYDE. — Les colons placés sur la rivière avancent rapidement leur défrichement et il y a des colons qui comptent le grain par mille minots, ce sont entre autres : MM. J. Pilon, A. Bock, F. X. Clément qui ont, en outre, de 3 à 4000 bottes de foin.

M. Valiquette, un courageux colon vient de passer au feu.

JOLY. — La chapelle est déjà à moitié construite et présente une belle apparence. La messe y a été chantée voilà dix jours en présence de 30 personnes, et qui le croirait que 6 bons chœurs faisaient la partie vocale. L'édifice est assis sur un tertre dont le pied baigné par la rivière domine le village naissant. Cette construction qui renferme la chapelle, le presbytère, l'école, a des dimensions assez considérables : 30 sur 60.

Sur la chute aux Iroquois, un magnifique pont est à se construire par les MM. Laffleur. Encore un mois et le moulin à farine et à scie, dans toutes les eaux, sera en fonction par le barrage de la rivière auquel les ouvriers travaillent depuis quelque temps. Ce

canton se développe d'une manière extraordinaire. Ce sera le centre d'un commerce considérable et le point d'appui principal de la colonisation de la partie supérieure de la Rouge. Par l'ouverture d'un autre chemin on ne comptera que 15 milles pour se rendre au lac Nominique où un établissement religieux est déjà fixé.

Le besoin d'un bon forgeron, d'un menuisier et d'un bureau de poste, se fait grandement sentir. C'est un canton qui s'établit en grande partie par les gens de Montréal, de Ste. Anne des Plaines et de St. Jérôme. La récolte est magnifique.

**MARCHANT.**—Ce canton possède un grand nombre de bonnes terres. Le site de l'église est fixé aux Nos. 46 et 47 du côté Ouest de la rivière. C'est une position admirable. Un beau puits d'eau sera à une petite distance du village et, comme dans Joly, un aqueduc pourra fournir de l'eau à peu de frais. La chapelle située sur la rivière et sur une éminence ne sera qu'à 4 milles du beau lac Nominique où l'ouverture d'un chemin va nous conduire. Un grand nombre de bons lots, sur la rivière, qui viennent d'être arpentés, sont encore à prendre. Un bon chemin de chantier longe la rivière à une grande distance.

**LORANGER.**—L'arpenteur M. Martin est parti samedi dernier pour faire les arpentages de ce canton qui est des plus favorables à la colonisation. Le site de l'église est fixé au fond de la baie ouest du grand lac Nominique.

**LABELLE.**—Ce canton ne peut se développer sans un chemin de Joly au lac Chapleau où la place de l'église est fixée. Cette grande région offre 2 millions d'acres de terre des plus favorables à la colonisation. Le bois qui y domine est : l'érable, le hêtre, l'orme, le bois blanc, le cèdre, le sapin, le frêne. Les terrains sont peu rocheux et souvent sans aucune roche. C'est le rapport des arpenteurs et de explorateurs entre autres. M. Jos. Bureau, le Rév. M. Labelle. Le gouvernement ne peut être trop félicité pour la somme d'argent qu'il a consacrée cette année pour l'ouverture des chemins dans cette partie du pays : si la somme eut été plus considérable, ça aurait encore été beaucoup mieux. Il est impossible de coloniser avec fruit sans l'ouverture des routes principales et sans les arpentages.

### Le Télégraphe du Golfe.

On mande des Iles de la Madeleine :

Le vapeur "Scud," portant la malle et des passagers, est arrivé ici mardi matin et est reparti dans l'après-midi pour House Harbor.

Dans le cours de la semaine, plusieurs bâtiments chargés de poteaux de télégraphe sont arrivés de Québec.

Les sous-entrepreneurs ont déjà commencé à planter les poteaux sur l'île Amherst. On pense que ces travaux seront terminés vers le 15 septembre courant.

A l'arrivée du steamer "Newfield," venant d'Angleterre, on se propose d'atterrir le câble sous-marin au port situé au Sud-Ouest de l'île Amherst, pour de là le submerger sur une distance de trente milles et le relier avec East-Point, île du Prince Edouard. Les Rochers aux Oiseaux seront reliés avec cette île à East Point, Grosse île, par un câble sous-marin de vingt-six milles, et la ligne du télégraphe sera placée jusqu'à Fallow, d'où elle partira pour entourer toutes les îles.

M. F. N. Gisborne est ici pour surveiller tous les travaux relatifs à cette ligne, ainsi que l'organisation des bureaux, afin que des communications télégraphiques puissent être établies avec la terre ferme avant la clôture de la navigation. Alors tout le système télégraphique de l'hon. P. Fortin pourra être considéré comme complet, et ces îles cesseront d'être isolées du continent pendant l'hiver, comme elles l'ont toujours été jusqu'à présent.

### Un Canadien aux Etats-Unis.

Si parmi nos compatriotes qui se sont réfugiés aux Etats-Unis, il y en a un certain nombre qui ne rencontrent que malheur sur malheur, nous avons du moins la consolation de voir d'autres dont le travail est couronné de succès. Au nombre de ces hommes qui, à force d'énergie, de courage et de persévérance, sont parvenus à position importante, se trouve Monsieur Telesphore Demers de Frenchtown, Montana. Après une absence de trente ans ce monsieur

revient au pays où il retrouve des amis, des frères qui ne l'ont pas oublié.

M. Demers est né à Laprairie. Après avoir reçu son éducation commerciale de M. O'Regan, professeur amené au village par les RR PP. Jésuites, il partit en 1851 pour Buffalo et New-York, où il demeura pendant une année. En 1853, notre compatriote se rend à San Francisco. Pendant trois ans, il s'occupe de commerce soit à la ville soit aux mines. M. Demers arriva en Oregon en 1856, et établit un magasin à Colville Valley, où il se livra pendant dix années à l'exploitation des mines et au commerce des bestiaux. Poussé par une ambition justifiable, ce canadien courageux part de Colville Valley et vient fonder en plein territoire de Montana, la petite ville de Frenchtown. La population de cette localité est de 500 habitants dont les sept-huitièmes sont Canadiens Français.

On trouve dans Frenchtown, dont l'établissement date de 1869, un grand magasin général, moulin à farine, moulin à scie, un magnifique hôtel, une boucherie, une forge et une écurie de louage. Le tout appartient à M. Demers qui possède en outre, près de cette petite colonie, 600 arpents de terre, où l'élevage des animaux se fait en grand. Notre compatriote est aussi propriétaire de deux autres magasins dont un est situé à 22 milles de Frenchtown et l'autre à 25 milles dans une direction opposée. De 300 à 400 chevaux et mulets sont employés au transport des marchandises que l'on fait venir pour ces trois maisons de commerce. La distance à parcourir en wagon et à cheval est de 240 milles. Cinquante mulets sont spécialement dressés pour le service des montagnes, partie du pays que l'on ne peut traverser en voiture.

Les chemins de fer s'étendent jusque dans ces lointaines régions ; une ligne arrivera au centre même de Montana d'ici à un mois ; mais il lui faudra trois années pour se rendre à Frenchtown.

Depuis près de 10 ans M. Demers est le fournisseur d'une mine située dans la Colombie Anglaise à 300 milles de Frenchtown ; il a aussi tous les contrats du fort Missoula, place militaire à 22 milles de chez lui où se trouve un moulin à scie dont il est le propriétaire. Il a été en diverses circonstances le fournisseur des gouvernements américain et canadien. Le chiffre d'affaires que fait notre compatriote au Montana est de \$500,000 par année.

M. Demers n'oublie pas ses compatriotes, plus d'une fois il a recueilli des pauvres canadiens alors dépourvus de tout moyen d'existence. Il leur a donné du travail et plusieurs lui doivent aujourd'hui l'aisance dont ils jouissent. Notre généreux compatriote comprenant l'importance d'une bonne éducation mis sa jeune fille au couvent des Dames du Sacré Cœur, au Sault au Récollet ; tandis que son fils reçoit son éducation au Collège des Jésuites, à Montréal.

M. Demers a encore son vieux père et deux sœurs : Madame Turgeon qui demeure à Québec, et Madame Tremblay qui réside à St. Hubert. M. Demers est en ce moment en cette ville et doit partir dans quelques semaines pour retourner au Montana.

### Pique-nique à Knowlton.

Mercredi, près de 1,000 personnes se réunissaient à Knowlton pour assister à un pique-nique-bazar donné au profit des catholiques de l'endroit pour la construction d'un presbytère. La compagnie du South Eastern avait pour la circonstance réduit le prix du passage et un grand nombre de citoyens de Sorel et de Montréal s'y étaient rendus ainsi que plusieurs membres du clergé. Rien de plus pittoresque que l'endroit choisi pour cette fête.

Dans toutes les parties de notre beau pays et particulièrement dans les Cantons de l'Est la nature s'offre aux regards dans les aspects les plus enchanteurs mais nulle part elle ne s'est montrée plus prodigieuse de ses beautés, nulle part elle n'offre au poète et à l'artiste de plus beaux sujets d'inspiration que dans les environs de Knowlton. Ce village est bâti sur un terrain assez élevé et entouré de magnifiques collines qu'un beau lac baigne de ses eaux limpides. A mesure qu'on avance, le panorama change d'aspect et le voyageur voit à chaque instant de nouvelles beautés s'offrir à son regard émerveillé.

Le comité avait choisi pour servir le dîner aux excursionnistes, un joli petit bocal sur les bords du lac Brôme. Le temps était splendide, on aurait dit que la nature voulait prendre part à la fête et contribuer

largement au succès de cette œuvre de charité.

A midi, les excursionnistes prirent place aux tables dressées sous les arbres et firent honneur à un excellent dîner. La présence des dames, aussi gracieuses qu'empresées à servir les convives contribua pour beaucoup à la gaieté du repas qui fut conduit conformément aux principes de la tempérance.

Après le dîner eurent lieu les courses en chaloupes, ainsi qu'un grand nombre de jeux athlétiques des plus intéressants à voir.

Vers trois heures, sur l'invitation du Président du Comité, M. J. M. Lefebvre, N.P., qui déploya en cette circonstance beaucoup de zèle pour donner le plus d'intérêt possible à la fête et égayer ceux qui y avaient pris part, se rendirent à la maison où avait lieu le bazar, à une petite distance du bocal.

Le corps de musique de Waterloo exécuta plusieurs morceaux d'une excellente musique, et fut chaque fois salué par les chaleureux applaudissements de la foule.

M. G. A. Prévost, avocat de cette ville, appelé à prendre la parole, prononça un de ces discours à la fois éloquent, solides, pratiques et bien raisonnés, qu'on aime toujours à entendre et qui ne manquent jamais d'impressionner une foule. Dès le début de son discours, sa parole facile, sa voix sympathique et son geste élégant, inspirèrent à la foule une admiration bien motivée pour le jeune orateur, et pendant tout le temps qu'il parla, il sut tenir son auditoire suspendu à ses lèvres. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir retracer ici les beaux mouvements d'éloquence que la vue de la splendide nature qui l'environnait sut inspirer à M. Prévost. Nous sommes obligés de reconstituer de mémoire des notes très incomplètes, mais nous allons tâcher de donner la substance de nos discours. M. Prévost a parlé à peu près dans les termes suivants :

Invité par M. le notaire Lefebvre, l'organisateur infatigable de cette belle fête, j'ai cru devoir me rendre au milieu de vous et je suis loin de le regretter à la vue de si beaux yeux qui brillent comme autant de perles et dont la présence ici, messieurs, contribue pour beaucoup à vous inspirer cette joie qui se reflète sur vos fronts. La tâche qui m'incombe est lourde cependant et je me sens un peu intimidé quand je considère que je dois parler au milieu de tant et de si belles choses. La nature, si grande avec ses monts altiers, qui tout autour de nous semblent garder, sentinelles vigilantes sous le regard de l'Eternel, le lac splendide qui pourrait vous enivrer bien des endroits célèbres par la beauté de leurs paysages, tout cela m'inspire une admiration telle que je crains de ne pouvoir parler dignement de choses aussi belles et aussi glorieuses.

Ce beau lac dont les eaux limpides ont été à l'instant agitées sous l'effort des bras vigoureux des jeunes rameurs encouragés dans leurs luttes par les gracieux petits cris de leurs belles restées sur la rive, ce lac, dis-je, est entouré d'un si beau cadre de verdure ; les collines qui y baignent leurs pieds tandis que leurs têtes altières s'élancent vers la nue sont si gracieuses dans leurs contours, que je me sens incapable de décrire par des paroles tout ce que me fait éprouver la vue d'un spectacle aussi magnifique. La tâche me paraît plus lourde encore, quand je regarde l'auditoire d'élite qui m'écoute, et si je trébuche en parcourant le sentier difficile dans lequel je me suis engagé sur votre demande, j'espère que vous ne m'en garderez pas rancune, que vous me pardonneriez mes faiblesses en considération de ma bonne volonté.

Cette fête est revêtue d'un cachet divin. Elle a un noble but. La charité, fille du ciel, l'a inspiré. La générosité avec laquelle ceux qui ne partagent pas nos croyances et dont l'origine est étrangère à la nôtre ont répondu à l'appel de la charité ne saurait être trop louée. Je vous félicite, messieurs, de ce que dans cette partie du pays vous savez vivre en bonne intelligence et marcher la main dans la main, sans distinction de race, de croyance et de religion, dans la voie du progrès.

Je ne saurais trouver des expressions assez vives pour vous exprimer jusqu'à quel point je suis ému en voyant nos compatriotes d'origine étrangère faire preuve de tant de grandeur d'âme, de noblesse de caractère et de générosité à votre égard. Ils sont accourus en foule les premiers parmi les habitants du pays, pour aider leurs concitoyens français à soutenir dans l'exercice du culte catholique, le bon prêtre qui est venu ici établir une maison de prière. L'esprit d'union et de charité qui règne entre vous est le secret des progrès matériels que vous avez faits.

Il y a cent ans, qu'était le Canada ? Quelques villes et villages épars sur les rives du St. Laurent, tout autour, d'immenses forêts vierges. Le pionnier s'est avancé la hache sur l'épaule, les bois ont disparu sous les coups de son bras vaillant. Les champs ouverts ont montré leurs sillons pleins de riches moissons, et là où il n'y avait que 60,000 âmes on voit aujourd'hui vivre dans l'abondance près d'un million et demi d'habitants. Et les Cantons de l'Est, si beaux et si productifs qu'ils sont maintenant le grenier de la province, qu'étaient-ils il y a trente ou quarante ans. Seuls, les animaux sauvages les parcouraient sans être dérangés dans la paisible possession de ces vastes solitudes. Aujourd'hui il n'y a pas de coin si éloigné où l'on n'entende la grande voix de la vapeur. Tout annonce l'aisance, la prospérité et un avenir toujours grandissant.

Il y a deux choses qui sauvent les peuples comme les individus. Ces derniers, avec la foi et la générosité du cœur qui fait pratiquer le bien commandé par la foi, arrivent sans trembler au soir de leur vie et vont se reposer dans le sein de Dieu pour y jouir d'un bonheur qui dure toujours.

Les peuples qui possèdent l'amour du pays et l'amour du travail, attachés au sol natal, enrichissent leur pays et sont heureux au milieu de leurs fatigues.

Le travail individuel amène une puissance collective qui, plus que tous les systèmes d'économie politique, est un levier de grandeur, de bien être moral, aussi bien que matériel, et le gage le plus sûr de l'avenir. Continuez, messieurs, votre œuvre est bénie, car le passé de notre pays en est un exemple frappant.

Partout où pénètre l'homme de la prière, partout où l'on voit s'élever dans les airs la flèche d'un clocher, la civilisation s'établit avec les bienfaits qui en découlent. Continuez vos sillons dans la forêt, et Dieu, qui sourit à ceux qui travaillent, bénira vos travaux. Il bénira vos fils, et vos filles, si belles et si gentilles, à qui il donnera souvent des beaux jours comme celui-ci, afin qu'ils puissent se réjouir ensemble sous son ciel divin. Il les bénira afin qu'ils marchent sur vos traces et se montrent toujours les dignes fils des pionniers de la civilisation chrétienne sur ce beau sol du Canada.

Des discours furent prononcés par M. Hackett, avocat de Waterloo, l'hon. J. B. Guévremont, sénateur, le Dr. Fisher, le Dr. Ladouceur, de Sorel, M. White, fils de M. Thomas White, M. P., l'échevin Thibault et plusieurs autres. Ce dernier fut acclamé par ses amis de Knowlton et sut se montrer à la hauteur de sa réputation d'orateur éloquent.

La longueur de ce rapport ne nous permet de résumer que le seul discours de M. Prévost. Qu'il nous suffise de dire que tous ont su se montrer à la hauteur de leur tâche.

Le président du comité M. J. M. Lefebvre dans un discours bien senti remercia la foule qui fut forcée de se disperser, le temps s'étant écoulé plus vite que d'ordinaire de l'avis des personnes présentes l'heure du départ était arrivée. On se sépara à regret mais heureux d'avoir pris part à cette belle fête dont tous les excursionnistes conserveront le plus agréable souvenir.

On estime que nos compatriotes d'origine britannique figuraient pour une bonne moitié du nombre des personnes présentes.

### St. Jerome.

Les principaux zélateurs de la bibliothèque paroissiale de St. Jérôme sont très reconnaissants de la sympathie qu'ils ont rencontrée pour une œuvre aussi utile. Plusieurs paroissiens et même des étrangers ont fait preuve d'une grande générosité pour augmenter autant que possible le nombre de volumes qui seront distribués aux abonnés et qui se montent à au-delà de \$00.

Ils sont heureux de faire connaître les noms de ces généreux donateurs ainsi que la quantité des volumes reçus.

Ils font un humble appel à tous ceux qui voudraient les encourager par de semblables dons et ils se feront un devoir de les ajouter plus tard à la liste de leurs bienfaiteurs.

MM. A. Labelle, Ptre 18 vol. H. Rouxel, S S 5 vol. A. Orban, S S 10 vol. Clermont Ecl., 6 vol. Alf Archambault, Ecl., 27 vol. P. Hébert, Ecl., 3 vol. G. Leclerc, Ecl., 2 vol. St Denis, Ecl., 2 vol. A. Payette, Ecl., 9 vol. Dufresne, 30 vol. Dr J. E. Prévost, 25 vol. J. A. Hervieux, 17 vol. Chs Montigny, 5 vol. Dame J. Desjardins, 6 vol. Dame Lamarche, 5 vol. Une anonyme, 62 vol. Quelques autres, 10 vol.—(Communiqué.)

### Funérailles de M. Narcisse Valois.

Les funérailles de ce brave et honnête citoyen ont eu lieu hier, au milieu d'une affluence considérable. Un chacun qui l'avait connu tenait à rendre un dernier témoignage d'estime à cet homme de bien s'il en fut. Il n'y a qu'une bouche pour faire l'éloge de sa charité infatigable, même lorsque la fortune l'abandonna, de sa probité en toute circonstance, et de son patriotisme à tout épreuve. Il est de ceux dont on dit : "Il passa en faisant le bien."

Le convoi funèbre se rendit d'abord à la Chapelle de Notre-Dame-des-Anges où l'office des morts fut récité par la Congrégation, dont il était un des plus anciens membres.

En passant devant Notre-Dame, le *Bourdon* fit entendre sa voix grave et vibrante, saluant celui qui est un de ses donateurs.

Les porteurs étaient MM. J. A. Labadie, N. P., Jacques Grenier, C. S. Rodier, André Lapierre, J. A. Gravel, Paul Bruchesi, Pierre Mailloux, O. Faucher, senior, tous amis du défunt.

Le service funèbre eut lieu à Hochelaga, dans la chapelle du Couvent, dont feu M. Simon Valois, parent du défunt, est fondateur. L'église était magnifiquement tendue de noir ; le catafalque d'un goût riche et sévère. Le chant était sous l'habile direction de M. l'abbé Durocher, maître de chapelle de Notre-Dame. Le Rév. M. Giband, confesseur et ami du défunt, officiait. On remarquait au chœur Mgr. Vinet, MM. les chanoines Leblanc et Plamondon, les RR. MM. Daniel et Regourd, du Séminaire.

Les Jésuites et les Oblats étaient aussi représentés. Dans la nef, se pressaient des députations de toutes les communautés religieuses auxquelles M. Valois fit tant de bien : Sœurs Grises, Dames de la Congrégation, Dames de l'Hôtel-Dieu, Sœurs de la Miséricorde, Dames de la Providence, Carmélites, etc.

La descente au caveau funéraire de la famille Valois fut d'un effet saisissant. Cette longue procession de religieuses aux habits différents, défilant lentement, un cierge à la main, en psalmodiant ; le clergé nombreux et revêtu d'ornements sacerdotaux magnifiques, le cercueil chargé de fleurs, entouré des parents et amis du défunt, les cloches tintant lentement leur dernier glas, tout cela produisait une profonde impression.

Un dernier adieu aux restes de l'homme si aimé et si regretté, et la lourde dalle retombe sur le cercueil.

Dors en paix, homme de bien ! Ton nom signifie : "Honneur, charité et probité."

### ECHOS DE PARTOUT.

**Suicides.**—George Schiebel, peintre en bâtiments, est rentré ivre samedi soir en sa résidence, rue Delancey, à New-York, à cu une violente querelle avec sa femme, et se retirant dans sa chambre à coucher, s'est assis au pied du lit et déchargé un revolver dans la tempe gauche. Sa mort a été instantanée. Il était âgé de 46 ans et père de trois enfants, qu'il laisse sans ressources.

—Edwin Schmechel, Polonais de naissance, employé chez un barbier de Baltimore, s'est tiré un coup de pistolet dans le cœur, samedi soir, dans une grotte, à Tolchester, sur la baie Chesapeake. Il a été porté à l'hôpital de l'Université, à Baltimore, où sa condition a été reconnue désespérée. C'est un jeune homme de 22 ans, et la cause de son suicide est qu'il éprouvait une passion non partagée pour Mlle Bertha Garbel, sœur du barbier son patron.

**Terrible accident.**—Un terrible accident s'est produit, le 9 août, à l'Arène Deike, qui a récemment donné des représentations à Strasbourg et à Mulhouse, et qui se trouve actuellement à Bâle.

La vélocipédiste aérienne Mlle Siebert, de Mariembourg, connue sous le nom de miss Anita et qui, depuis cinq ans, se livre à ces exercices, avait commencé sa périlleuse course sur un câble de fer long de cent mètres environ. Elle était arrivée sans encombre au bout de la corde, mais au retour une imprudence lui fit perdre l'équilibre, et la malheureuse femme tomba, en poussant un cri terrible, dans la cour de la caserne du Klingenthal.

Les lésions internes occasionnées par cette chute furent si graves, que l'artiste expira pendant qu'on la transportait à l'hôpital.

Le gymnaste suspendu au trapèze placé en dessous du vélocipède ne perdit pas sa présence d'esprit. Après quelques moments d'hésitation, il parvint à se hisser sur le câble d'où il put regagner le sol.

**Le serpent de mer.**—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Plusieurs membres du club Eastern Boulevard, pendant une croisière faite ces jours derniers à bord de l'*Avalon*, ont rencontré un véritable serpent de mer, et pour que nul ne soit tenté de croire que ce serpent est un canard, ils ont bien et dûment signé un affidavit en ces termes :

"Etat, ville et comté de New-York.

Le 26 août 1880 ont personnellement comparu devant moi, notaire public dans et pour les comté et Etat plus haut énoncés, Benjamin Flandreau, James Fagan et Louis Gertenbach, lesquels étant dûment assermentés, ont déposé et dit qu'ils étaient à bord du yacht *Avalon*, le 16 courant, sous le commandement de Charles Crawford ; que vers 7 heures du soir, en essayant de doubler l'extrémité sud de Ward's Island, il ont découvert un grand serpent de mer à tribord du yacht et à une centaine de pieds ; qu'ils ont fait des tentatives infructueuses pour capturer le monstre, dont ils estiment la longueur de 40 à 50 pieds et la grosseur de 1 1/2 à 3 pieds ; que leur opinion unanime est que le serpent semblait avoir l'intention d'attaquer l'équipage et n'en a été empêché que par un coup qui lui a été asséné par l'un d'eux ; qu'en ce moment les déposants étaient en pleine possession de leurs facultés mentales (considérant les circonstances), et qu'ils n'avaient pas bu assez de liqueurs enivrantes pour pouvoir être dans une autre condition.

"John N. Coman, notaire public, comté de New-York."

Dans un entretien avec un reporter, l'ex-juge Flandreau, qui est un des auteurs de l'affidavit, s'est exprimé ainsi :

Vers 7 heures du soir, lundi dernier, nous doublions la pointe sud de Ward's Island quand nous avons vu, à quelque cent pieds du bateau,—et je ne désirais pas que ce fût plus près—une énorme tête de serpent, qui s'est élevée un moment au-dessus de l'eau, comme avec le dessein de nous accoster. J'ai appelé le colonel Parker, qui était appuyé sur le dessus de la cabine, avec une hache à la main. Il a compris la situation d'un coup d'œil, et avec une sûreté remarquable il a lancé sa hache. Elle a dû effleurer la tête du monstre, car il a tourné à droite, plongé l'avant du corps et soulevé le milieu du dos. Le docteur Gertenbach, saisissant un aviron, s'est tenu prêt à recevoir le monstre. Le docteur est un gaillard solide, avec des mains et des pieds aussi grands que ceux du Géant de Cardiff. L'horrible tête s'est remoutrée, à une dizaine de pieds de l'arrière du yacht et le docteur lui a asséné un coup terrible. Le monstre a plongé encore, et Parker a couru chercher une arme à feu dans la cabine, mais il était trop tard. Le serpent s'éloignait du yacht et nageait rapidement vers Astoria.

**Visite à "Governor's Island".**—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

On sait que "l'Île du Gouverneur",—*Governor's Island*, est devenue, depuis la convention de Cincinnati, un lieu de pèlerinage où vont faire leurs dévotions les adeptes d'une nouvelle religion, ou plutôt d'une ancienne religion qui paraît nouvelle tant elle était oubliée de la présente génération, et qui s'appelle l'honnêteté politique. Chaque jour, le candidat choisi pour la dignité présidentielle par les représentants du parti démocrate reçoit là, au quartier-général de son commandement, les visiteurs de toute condition, civils et militaires, venus de toutes les parties des Etats-Unis ; et il en vient tant et tant qu'il a fallu limiter les heures officielles à trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, de 11 heures du matin à 2 heures après-midi.

Lundi dernier, le maître du lieu, le général Hancock, a fait, par rendez-vous spécial, une exception en faveur des Canadiens-Français de New-York, représentés par une délégation du club démocratique récemment fondé par les nationaux du "Dominion" résidant en cette ville, qui ont été reçus dès 10 heures du matin. La délégation se composait de MM. L. J. R. Normandeau, président du club ; docteur P. M. Leprohon, Louis Dumaine, G. W. P. Collins, membres actifs ; et MM. L. Mercier et L. Bouvier, membres honoraires de l'organisation. Le général a fait aux Canadiens l'accueil le plus empressé. Il leur a dit combien il était désirable, dans leur intérêt, qu'ils s'occupassent plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici des affaires publiques du pays voisin de leur berceau, devenu pour eux une seconde patrie, et combien d'un autre côté était précieux pour ce pays lui-même, le concours actif d'un élément aussi éminemment moral, intelligent et laborieux. L'entrevue a été

intéressante et la conversation s'est prolongée plus que ne le comportent ces sortes de réceptions en général ; en somme, cette visite a laissé les meilleures impressions à tous ceux qui y ont participé.

**Serpents à sonnettes.**—On lit dans le *Post* de Hartford, Connecticut :

"Ferdinand Prunier, Français de Holyoke, est collectionneur de serpents. Il les revend à des amateurs ou à des musées d'histoire naturelle. Dès qu'il a capturé un serpent, il lui enlève la poche recélant le venin. Ces animaux cessent ainsi d'être dangereux, mais ils restent toutefois des jouets peu appréciés dans les familles. Mme Prunier n'éprouve pas la crainte habituelle de son sexe pour ces reptiles. En une circonstance Prunier avait dans sa chambre à coucher une boîte renfermant quatorze serpents à sonnettes. Une nuit qu'il était absent, toute la ménagerie s'est échappée, et Mm Prunier a été éveillée par le contact désagréable des quatorze fugitifs se glissant le long de son corps. Au lieu de fuir épouvantée, comme beaucoup d'autres auraient fait à sa place, elle n'a pensé qu'à recapturer la propriété de son mari. Elle s'est levée doucement, a allumé une lampe, et s'emparant des pinces de bois employées par Prunier dans l'exercice de sa dangereuse profession, elle a donné la chasse aux serpents, et en deux heures de temps elle les a tous réintégrés dans leur domicile. Depuis cette nuit, Prunier ne tient plus sa boîte à serpents dans la chambre à coucher, mais sous un hangar."

**Terrible accident.**—Jeudi après-midi, à la fonderie Pontbriard, à Sorel, Joseph Lefebvre, fils, l'un des ouvriers de l'établissement, est tombé les mains dans de la fonte brûlante, en voulant transporter une poche remplie du métal en fusion. Pendant ce temps-là, la fonte coulait toujours de l'orifice du fourneau, qu'on n'avait pu fermer à temps, et l'ouvrier, perdant l'équilibre, tomba les deux mains dans le liquide enflammé, le contenu de la poche se répandit aussi sur le sol, et Lefebvre en reçut sur ses vêtements et surtout sur un côté du visage. On transporta le malheureux jeune homme chez lui, où l'on put panser ses affreuses blessures. Il est maintenant sous les soins du Dr Coyle, et l'on espère qu'il en sera quitte pour un repos de quelques mois. Comme on peut le croire, il endure des souffrances atroces.—*Gazette de Sorel*.

**Le navet.**—Un pauvre journalier avait tiré de son potager un navet d'une grosseur extraordinaire et qui faisait l'admiration de tout le monde.

—Je vais le porter au château, dit-il, et en faire hommage à M. le Comte, car il aime extrêmement que l'on soigne les champs et les jardins.

Il le porta donc au château. Le seigneur le loua beaucoup de son zèle, le remercia de son attention et lui donna trois pièces d'or.

Un fermier du même village, qui était très riche, mais en même temps très avare, entendit parler de ce qui s'était passé.

—J'ai un veau superbe, dit-il, je vais à l'instant même le conduire au château. Si M. le comte a donné trois pièces d'or pour un misérable navet, combien ne m'en donnera-t-il pas pour un veau comme le mien !

Aussitôt il passa une corde au cou de l'animal, le mena au château et pria le seigneur de l'accepter. Mais le comte, qui comprenait très bien le mobile secret de l'avare, refusa d'accepter le présent.

Dependant le métayer insista et continua de supplier le seigneur de ne pas refuser un aussi modeste hommage. Le comte était un homme de grand sens.

Eh bien, dit-il, puisque vous voulez absolument, j'accepte votre cadeau. Mais comme vous êtes si généreux envers moi, je ne peux l'être moins envers vous. Aussi, je vais vous faire un présent qui m'a coûté deux fois et même trois fois autant que la valeur de votre veau.

Après avoir achevé ces paroles, il offrit au paysan interdit et conterné le gros navet dont il avait entendu parler !

**Une richesse nouvelle.**—On lit dans le *Nouvelliste* :

"L'on peut voir dans le jardin de M. Langlois dit Traversy, au coin des rues St. Anselme et Prince-Edouard, St. Roch, (Québec), un splendide carré de canne à sucre hâtive.

"Les tiges ont une moyenne de neuf pieds et les graines sont à peu près toutes mûres.

"Nous espérons que M. Langlois fera la même culture plus en grand.

"Ce monsieur est le même qui s'est déjà fait une magnifique réputation pour son tabac canadien."

### M. L. H. Fréchette.

Nous apprenons que M. L. H. Fréchette, est arrivé à Montréal lundi soir, de retour de son voyage en Europe. Son arrivée a agréablement surpris ses amis, qui ne l'attendaient pas avant la semaine prochaine.

### NOUVELLES DIVERSES.

On va essayer, en Belgique, la culture du pin canadien. Le gouvernement de Québec a envoyé la semence.

Les reliers de Québec ont demandé à la Corporation de vouloir taxer les sceurs du Bon Pasteur pour leur atelier d'imprimerie et de reliure.

Un duel à l'épée a eu lieu le 22 à Tulle entre M. Crausson, rédacteur du *Corrès en*, et M. Leymari, rédacteur du *Républicain*.

M. Leymari a été blessé à la cuisse, M. Crausson à la lèvre.

M. Gladstone a assisté à une séance du conseil des ministres, samedi dernier. Son voyage sur les côtes de la Grande-Bretagne paraît lui avoir fait un grand bien.

On mande de Berlin que l'expédition Russe, dans l'Asie Centrale, gagne du terrain. Le général Skobeloff est arrivé à Tiani, et les Russes ne sont plus qu'à six ou sept jours de marche de Geoktine.

Une dépêche de Malte mande que le capitaine Carey, du 98<sup>me</sup> régiment d'infanterie de l'armée anglaise, doit donner prochainement sa démission pour prendre l'habit ecclésiastique.

Les travaux de déblaiement avancent rapidement, au tunnel de la rivière Hudson, à Jersey City. Le Surintendant croit que dans une semaine au plus, l'on aura recouvré les cadavres des ouvriers tués lors de l'accident arrivé au tunnel.

La *Concorde* fait un appel aux capitalistes du District des Trois-Rivières pour les engager à s'aboucher avec les représentants de "l'Union Sucrière du Canada" afin d'obtenir l'établissement d'une fabrique de sucre de betterave à Trois-Rivières. En avant, l'industrie !

Les pluies de jeudi et de vendredi derniers ont fait beaucoup de bien dans le district d'Ottawa. Elle ont éteint le feu qui ravageait les buissons aux environs de la capitale, depuis plusieurs jours.

On écrit de St. Pétersbourg, (Russie), que les rapports concernant la santé de Lady Dufferin ont été beaucoup exagérés. Lady Dufferin n'a jamais été malade au point d'inspirer des craintes, et elle prend beaucoup de mieux.

Le Capt. Johnston, E. G. Johnston, A. Chambre et R. Dunlop, délégués d'Écosse au Canada pour des fins agricoles, sont actuellement à Ottawa, en conférence avec le département de l'Agriculture. Ils doivent sous peu visiter le Manitoba.

On écrit d'Interlaken au *Montagsblatt* qu'un accident est arrivé le 14 août dans l'Oberland. Le fils unique d'un banquier d'Augsbourg, M. Albert Gebhard, de la maison Gebhard et Lowenberg, âgé seulement de quinze ans, est tombé du sommet de la crête rocheuse comme sous le nom de Harden, passage extrêmement dangereux, où l'on ne s'aventure jamais sans guides.

Malgré la défense qui lui en avait été faite par son oncle, ce jeune homme s'était éloigné de l'hôtel et avait entrepris l'ascension du Harden. On l'aperçut pendant quelques instants gravir l'arête, puis il disparut tout à coup. Plusieurs personnes partirent pour lui porter secours, mais il était trop tard. Son bâton de montagnard avait glissé de ses mains, et en essayant de le rattraper il avait perdu l'équilibre et avait roulé dans le précipice jusqu'à une profondeur de 69 pieds, où une roche pointue lui avait ouvert le ventre et la poitrine.

On a eu beaucoup de peine à dégager le malheureux jeune homme qui a rendu le dernier soupir presque aussitôt. Son père et sa mère, avertis de cet horrible accident par une dépêche, sont venus à Interlaken où le corps a été embaumé pour être transporté ensuite à Augsbourg.

Des dépêches de Madrid disent que le pont de la rivière Ebre, près de Logrono, s'est écroulé hier, au moment où plusieurs soldats le traversaient. Il y a eu soixante-dix noyés. Les dépêches ne disent pas si ce pont est celui qui fut construit en 1135.

Un nommé Tom Jones, demeurant sur la rue York, à Toronto, a été incarcéré pour avoir frappé une femme de mauvaise vie, Frances Anderson, de plusieurs coups de couteau à la figure. On ne croit pas que les blessures de la femme Anderson soient fatales.

Une dépêche de Dublin dit que mercredi soir plusieurs hommes masqués sont entrés dans une maison, près de Tralee, comté de Kerry, province de Munster, que M. Hussey venait d'acheter, et ont coupé les oreilles aux deux gardiens. On n'a pu trouver de traces des criminels.

On mande d'Halifax qu'un horrible meurtre vient d'être commis près d'Annapolis. Un jeune homme du nom de John Hill, d'Avonport, comté de Hants, a fait brûler une jeune femme. Le meurtrier a été arrêté jeudi après-midi à Laurencetown, comté d'Annapolis; mais il a refusé de répondre aux questions qu'on lui a faites au sujet de sa victime.

Le 21 août 1880, il s'est passé à Paris un fait horrible, qui est une honte pour la société: une femme est morte de faim dans la rue.

Voici ce que nous lisons dans la *Petite République Française*:

«Une jeune femme était étendue sans mouvement, dans l'enfoncement d'une porte cochère, rue Martel. Un gardien de la paix la transporta au poste des Petites-Ecuries, avec l'aide d'un passant. Quand, après des soins multipliés, elle eut recouvré la parole, elle dit ces simples mots:

«Je m'appelle Marie... et je n'ai pas mangé depuis cinq jours.»

«Puis elle se renversa inerte. On essaya de lui faire prendre quelques aliments, mais en vain; la pauvre fille ne put rien garder. Conduite, sur l'ordre de M. Colas, commissaire de police du quartier, à l'hôpital Lariboisière, elle expira pendant le trajet. La malheureuse n'avait que dix-huit ans.»

Samedi après-midi, Alice Savage, jeune fille de vingt ans, au service de M. Stevenson, de la rivière des Prairies, en arrière de Montréal, était à faire un tour de chaloupe. Comme elle se dirigeait vers le pont, jeté en cet endroit sur la rivière, plusieurs personnes lui crièrent de ne pas aller de ce côté, où le courant est dangereux; mais la jeune fille répondit que s'il arrivait un accident à son embarcation, elle savait nager et pourrait facilement gagner la terre, puis elle continua à s'avancer vers le pont, en riant et criant adieu aux spectateurs. Tout-à-coup, on entendit un cri plein d'angoisse partir de la direction où se trouvait la jeune imprudente, et l'on vit cette dernière disparaître sous les flots.

Son cadavre fut retrouvé dimanche matin, à environ trois milles en aval du pont, et envoyé dans un cercueil, à sa famille, qui demeure à East Templeton.

Grâce à une bienveillante invitation que nous adressa M. J. Perrault, nous avons pu assister hier chez ce monsieur à une réunion intime composée des membres de la presse et de quelques amis, ce qui nous a permis de faire la connaissance du délégué français, M. de Lalonde. Ce monsieur se déclare très satisfait de ce qu'il a vu jusqu'à présent. Il part aujourd'hui pour Québec où il doit se mettre en communication avec le gouvernement local. Il doit ensuite visiter les Cantons de l'Est. Un train spécial sera mis à sa disposition. Quelques invités, parmi lesquels figureront les membres de la presse, l'accompagneront dans cette excursion. A son retour, il visitera les environs de Montréal en attendant l'exposition, après quoi il ira visiter notre Nord-Ouest Canadien.

L'envoi de ce délégué au Canada est dû en bonne partie aux efforts de M. J. Perrault, qui n'a jamais cessé dans les correspondances qu'il a entretenues avec ses amis de France d'insister pour attirer ici le capital français.

Étaient présents à cette réunion: l'hon. juge Jetté, l'hon. P. J. O. Chauveau, sheriff de Montréal, M. le Colonel Ouhmet, M. P., M. Ovide Perrault, vice-consul de France, M. de Lalonde, M. J. E. Robidoux, avocat. La presse était représentée par MM. Bienvenu et Beaupré de la *Patrie*, Provencher de la *Minerve*, Fred Houde du *Nouveau Monde*, et R. Tremblay du *Courrier de Montréal*.

## Chronique Locale.

**Noyé.**—Vers cinq heures mercredi soir, un petit garçon de 11 ans, nommé Isaac Blondin, s'est noyé dans le canal vis-à-vis la raffinerie. On n'a retrouvé le cadavre que jeudi matin.

**Tremblement de terre.**—Un tremblement de terre s'est fait sentir hier matin [lundi] vers une heure dans notre ville. Les dépêches nous annoncent qu'à Terrebonne plusieurs personnes se sont aussi aperçues des secousses.

**Immigration.**—Environ 360 immigrants, dont 40 petites filles et petits garçons qui se rendent au refuge de Mlle Rye, à Niagara, sont arrivés aux Tanneries vers 3 heures ce matin. Ils sont venus par le vapeur *Moravian* de la ligne Allan.

**Mort en prison.**—Un vieillard nommé Allan, d'abord conduit à l'hôpital, a été envoyé en prison où il est mort trois jours après son arrivée. Le coroner a tenu une enquête et le jury a rendu un verdict de mort de ramollissement de cerveau.

**Commerce d'animaux.**—Depuis l'ouverture de la navigation, la compagnie Allan a transporté à Liverpool et à Glasgow 7,223 boeufs, 18 chevaux, 10,524 moutons. Sur ce nombre, 17 boeufs et 152 moutons sont morts. Tous les animaux viennent du Canada.

**Statistique.**—Pendant le mois d'août dernier les recettes de la Cour du Recorder ont été de 905,76 contre \$954,11 pour le mois correspondant de l'année dernière; le nombre de prisonniers qui ont pris le chemin de la prison est de 120.

**Accident.**—Mardi soir, M. Charles Langlois, épiciier de cette ville, attendant à la gare avec sa voiture, lorsqu'un charretier arriva sur les lieux à toute vitesse, et avant qu'il eut pu maîtriser son attelage, le travail du carrosse frappait le cheval de M. Langlois au poitrail et le renversait mort.

**Repos.**—Monsieur l'abbé L. J. Dozois, curé du village St. Jean-Baptiste de Montréal, a obtenu un congé d'un mois pour se reposer et refaire ainsi sa santé. Il s'embarque aujourd'hui pour Salem, États-Unis, où il doit prendre des bains de mer.

**Echappé belle.**—Vers 10.30 heures, lundi soir, un homme traversait précipitamment la rue St. Joseph, près du carré Chaboillez, quand il fut renversé par l'un des chevaux d'un char urbain. Peu s'en est fallu qu'il ne trouvât la mort dans sa chute, car il eut à peine le temps de se glisser en dehors de la voie.

**Fracture.**—Un charretier du nom de Couturier, en travaillant à charger des lisses de fer sur son camion, hier après-midi, a eu une jambe fracturée par suite de la chute d'une des pesantes pièces. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, où le Dr. H. E. Desrosiers, médecin interne de l'institution, lui a donné les soins requis.

**Trop de plaisir.**—Samedi dans la nuit, au retour d'une promenade à Outremont, des hommes et des femmes, tous plus ou moins ivres, se sont querellés dans leur voiture. Une des filles, plus insupportable que les autres, fut lancée hors du véhicule et reçut de graves blessures à la tête. La malheureuse a été transportée à l'hôpital.

**Le port.**—Il y a en ce moment dans le port de Montréal, 62 vaisseaux océaniques dont 21 steamers d'un fort tonnage. Depuis l'ouverture de la navigation, 456 bâtiments d'outre-mer sont entrés dans ce port et 394 en sont sortis. L'an dernier, à la même époque le nombre des arrivages était de 354 et celui des départs s'élevait à 320. Ces chiffres et le fait que les vaisseaux, cette année, mesurent un plus fort tonnage que ceux de l'an dernier sont autant de preuves de la grande augmentation du commerce.

**Tombée à l'eau.**—Lundi après-midi le *St. Francis* arrivant du Haut-Canada avec un troupeau d'animaux, vint mouiller dans le bassin du canal. Pendant qu'on débarquait les bestiaux une vache grasse tomba à l'eau. Comme du haut du quai on ne pouvait passer un câble sous l'animal, un jeune garçon nommé Benjamin Charon et employé à bord du *St. Francis* se jeta dans le canal et en un tour de main il réussit à attacher le câble. Après bien des difficultés on parvint à ramener la vache sur la terre ferme. Charon, qui était resté à l'eau, revint sur le quai avec l'agilité d'un chat.

**Vol d'une souscription.**—Lundi soir, M. F. X. Berthiaume, épiciier, rue du Grand-Tronc, revenait chez lui avec une somme de \$38.25, souscrite au fonds de secours de l'Évêché. Ne voulant pas mettre cet argent avec le sien, il mit le montant dans la vitrine placée sur le comptoir. Quelques minutes plus tard, il revint pour chercher les \$38, mais tout était disparu. Ses soupçons tombèrent sur un de ses employés, nommé Grégoire. Le jeune homme, après s'être récrié, avoua sa faute et remit l'argent, à condition de ne pas être poursuivi.

**Enfants dénaturés.**—Entre deux et trois heures samedi après-midi, un homme soutenant une vieille femme, est entré dans le poste central de police. Il plaça la femme sur une chaise dans le corridor et repartit immédiatement. On n'y fit d'abord aucune attention; mais un constable s'aperçut que la pauvre vieille souffrait et il s'approcha d'elle à temps pour la recevoir dans ses bras, l'infortunée venait de s'évanouir. Cinq minutes plus tard, elle reprit connaissance. Elle dit alors être âgée de 80 ans, et être une dame Labelle, de St. Vincent de Paul et que ses enfants étaient fatigués d'elle. Puis elle perdit encore connaissance. On fit venir un médecin qui ordonna de la transporter à l'hôpital.

**Jeunes voleurs.**—Lundi soir, vers dix heures, une jeune homme est venu avertir la police du poste de la place Chaboillez que trois petits garçons avaient volé trois concertinas dans le magasin de M. A. Papi-neau, rue St. Joseph; que les petits voleurs s'étaient sauvés par la rue Murray. Le sergent télégraphie de suite au poste de la rue Young dont deux constables sont immédiatement mis à la recherche des filous. Les policiers, après quelques recherches, réussirent à mettre la main sur un des petits garçons. Amené au poste, il dit se nommer Henry Campbell et être âgé de 13 ans. Le jeune coquin avait les doigts couverts de bagues de cuivre et une magnifique pipe dans sa poche. On n'a pas encore réussi à prendre les autres.

**Bonne précaution.**—Une dame qui a l'habitude de fermer ses poches avec des épingles lorsqu'elles contiennent des objets de valeur, vient d'avoir une occasion de se féliciter d'avoir pris ces précautions. Il y a quelques jours, elle revenait de la banque avec une assez jolie somme, qu'elle plaça dans sa poche avec les précautions ordinaires. Arrivée au coin de la rue St. Urbain, un garçon d'une quinzaine d'années, ayant un petit paquet sous son bras, passa près d'elle en toute hâte. Le gamin échappa son paquet sur la robe de la dame et, feignant de tomber, il voulut en même temps s'emparer de sa montre et de sa bourse. Heureusement les deux objets étaient bien attachés, et le jeune filou en fut quitte pour plusieurs égratignures. Il prit la fuite, oubliant de ramasser le paquet.

**Conduite courageuse.**—Une fois de plus M. Contant, digne député de M. le grand connétable, vient de donner une preuve de son courage et de son habileté. Jeudi soir entre six et sept heures il se rendit sur la rue St. Philippe pour arrêter un nommé Thomas Murphy, accusé d'assaut et batterie sur une femme. Arrivé près de la maison, il aperçut l'individu qu'il cherche entrer à toute course dans la demeure du père Denis Murphy. M. Contant donna après, le suit dans un escalier, saute derrière lui par une fenêtre d'une hauteur de 15 pieds et se trouve enfin dans une cour face à face avec son homme. Mais déjà le père Murphy arrive une hache à la main au secours de son fils. Le policier conservant son sang-froid étend le bonhomme dans un coin. Thomas, vif comme l'éclair, ramasse la hache et va pour frapper, mais M. Contant lui applique un coup de poing qui fait jaillir le sang. Surgit alors l'aîné des jeunes Murphy, qui, au moment où il croit atteindre l'homme de police, reçoit en plein visage une de ces assommantes taloches. M. Contant donne un dernier coup au frère Thomas qui était revenu à la charge, et passa la porte, qu'il désirait déjà depuis quelques temps.

M. Contant, en homme qui ne perd pas courage pour si peu, revint à la maison des Murphy avec deux hommes de police. Ils trouva ses trois individus barricadés dans une étable. Pendant que les pourparlers se faisaient, une hache vint siffler à deux pouces de l'oreille d'un constable; par bonheur il fit vivement un saut de côté et évita une mort certaine. Enfin, après un échange de quelques coups de poings, on réussit à arrêter les trois désespérés. Traduit en cour avec ses deux fils, le père Murphy a déclaré froidement qu'il était peiné de voir que les *malcommodes* n'aient pas été coupés par morceaux. Les accusés subiront leur procès mercredi prochain.

**Deux coquins.**—Deux hommes de Montréal ont pris le convoi allant à Ottawa samedi dernier. En arrivant à Ste. Sholas-tique les deux individus coururent à l'hôtel prendre un verre. Mais le convoi partit dans l'intervalle. Les voyageurs crurent pouvoir l'atteindre en courant, mais vains efforts, ils vinrent tomber sous un ponceau. Ne pouvant continuer leur route, ils engagèrent un cultivateur pour les ramener à Montréal. Dimanche matin, à sept heures, ils arrivaient à la ville et la voiture s'arrêtait vis-à-vis une maison de la rue des Jurés. Les deux voyageurs entrèrent dans la maison en disant au charretier d'attendre. Après une heure d'attente le cultivateur impatient s'informa des deux individus, et à sa grande surprise on lui annonça qu'ils étaient partis. La police a l'affaire en main.

## VENTE PAR LES SHERIFS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1880.

(Préparé pour *Le Courrier*)

La Cité de Montréal vs W. L. Douthy, J. B. Lalleur, A. R. Bell, lots de terres dans les rues Murray, McCord, St. Hubert, St. Antoine, St. Martin, Dorchester. Vente à Montréal le 1 à 10 hrs.

La Société de Construction Canadienne de Montréal vs C. Faillé, un terrain avec bâtisses en la paroisse de St. Gabriel. Vente à Montréal le 6 10½ hrs.

A. Dubord vs B. Clémont, un terrain avec bâtisses rue du Collège. Vente à Montréal le 6 à 10 hrs.

La Cité de Montréal, requérante, pour la vente de l'immeuble No 541, quartier St. Laurent, un lot de terre avec bâtisses rue Dorchester. Vente à Montréal le 7 à 10 h.

W. White vs T. W. Corlett, une étendue de terre avec les améliorations faites au Canton d'Ascot. Vente à Cookshire, le 7 à 11 h.

J. Calcott vs T. Roy, une terre avec maison et lopin de terre à St. Luc. Vente à St. Luc, le 8 à 11 h.

J. Calcott vs T. Roy, une terre à Ste. Marie de Monnoir. Vente à Ste. Marie de Monnoir, le 12 à 11 h.

MacDonnell et Mudie vs G. A. Cowan, un lot de terre avec maison rue Drummond, à Montréal. Vente à Montréal le 13 à 11 h.

Dame B. Teller vs James Park, une terre avec maison à Lachine. Vente à Lachine, le 13 à 10 h.

L. Ethier vs J. Crosby, 5 lots de terre avec bâtisses dans la paroisse du St. Enfant Jésus, Côte de la Visitation. Vente à Montréal le 13 à 10½ h.

A. Merello vs L. Marion, un lot de terre avec 2 maison coin des rues Ontario et Panet. Vente à Montréal le 13 à 10 h.

L. A. Senécal vs J. Biron, une terre avec bâtisses à St. Bonaventure d'Upton. Vente à St. François du Lac le 13 à 10 h.

G. B. Loomis vs J. Smith, une étendue de terre, avec les améliorations faites, au canton d'Ascot. Vente à Sherbrooke le 13 à 11 h.

Beauchemin & Valois vs les Commissaires d'écoles de la Pointe à Gatineau. Un morceau de terre avec maison au village de la Pointe à Gatineau. Vente à Hull le 14 à 11 h.

La cité de Montréal vs Dame A. McKeown, un lot de terre avec bâtisses avenue Colborne. Vente à Montréal le 14 à 11½ h.

Dame Marie A. C. Symes, marquise de Bassano vs L. Allaire et F. Prevost, un lot de terre avec bâtisses rue Panet. Vente à Montréal, le 14 à 11 h.

G. Deardon vs C. E. Michaud, un morceau de terre et pouvoir d'eau avec un moulin sus-érigé dans le village de Windsor Mills. Vente à Richmond, le 14 à 11 h.

La Banque de St. Hyacinthe vs F. Dagenais, un emplacement avec maison rue du marché à Acton Vale et une terre avec bâtisses au 3ième Rang de St. André d'Acton. Vente à St. Liboire le 14 à 11 h.

Dame Ann. Thomson vs R. Stewart, un emplacement avec maison à St. Jean Christostôme. Vente à St. Jean Christostôme, le 15 à 1 h p. m.

P. T. L. Roy vs J. B. Lemaire, une terre avec maison à St. Grégoire le Grand. Vente à St. Grégoire le Grand le 20 à 11 h a. m.

A. Dubord vs A. Fortin, un lot de terre avec maison au Sault au Recollet. Vente au Sault au Recollet le 20 à 10 h.

The Irish Mutual Building Society of Montreal vs Dame Ann. Kearns, 2 lots de terre avec maison au Fief Nazareth Cité de Montréal. Vente à Montréal le 20 à 10½ h.

La Société Permanente de Construction Jacques-Catier vs Dame Céline Lamarre, un lot de terre avec maison en la ville de St. Henri. Vente à Montréal le 20 à 11½ h.

J. B. Pouliot vs M. Morin, des étendues de terre avec bâtisses au canton de Barford. Vente à Coaticook le 20 à 11 heures.

L'Hon J J C Abbott vs B Frigon, 2 lots de terre à la côte St. Antoine, paroisse de Notre-Dame de Grâce. Vente à Montréal le 21 à 10 1/2 hrs.

Le Crédit Foncier du Bas-Canada vs J B Labelle, un emplacement avec maisons à l'encoignure des rues St. Antoine et St'e. Monique. Vente à Montréal le 21 à 10 heures.

Dme C S Armstrong vs H Amyot, un morceau de terre avec bâtisses à Sorel. Vente à Sorel le 21 à 10 hrs.

E Latour vs P Chartrand, 2 lots de terre avec bâtisses dans le township d'Abercombie. Vente à St Jérôme le 21 à 10 h.

Mary A Lee vs N Ingalls, 2 étendues de terre avec bâtisses au Canton de Sutton. Vente à Knowlton le 22 à 1 h p.m.

Le Crédit Foncier du Bas-Canada vs T O'Connor, un lot de terre avec 2 maisons rue Colborne à Montréal. Vente à Montréal le 22 à 10 h.

The Trust et Loan Company of Canada vs T Racicot, une terre avec maison à Ste Victoire. Vente à Ste Victoire le 22 à 10 h.

Mary J McCorkill vs N Monette, un emplacement avec bâtisses dans la ville de Farnham. Vente à Bedford le 23 à 1 hr. p. m.

H Comfort vs A Fry, 3 lopins de terre avec bâtisses à Hull. Vente à Hull, le 26 à 11 h.

T A Cary vs A Cary, un lopin de terre au canton de Hull. Vente à Hull, le 26 à 11 1/2 h.

Dame Ann Carruthers vs J Watts, une terre avec maison à North Georgetown et une autre terre avec maison à St. Etienne. Vente pour la première à Ste Martine, le 27 à 10 h, et la seconde à St Etienne, le 27 à 3 h p.m.

Dlle S Finlayson vs N Emard, 2 morceaux de terre à St Urbain Premier. Vente à St. Urbain Premier, le 27 à midi.

W B Ives vs N L McIvor, un lot de terre avec bâtisse au Canton de Lingwick. Vente à Cookshire le 27 à 11 h.

G R Grant et al vs J W Dawson, 3 lots de terre avec bâtisses rues Plessis, Champlain et Panet. Vente à Montréal le 27 à 10 1/2 h.

P L Croze vs M Beaudry, un lot de terre avec bâtisses rue Montcalm. Vente à Montréal le 27 à 10 h.

H Aitken vs C Giroux, un lot de terre avec maison rue de l'Erable, village St Jean Baptiste. Vente à Montréal le 27 à 11 1/2 h.

Dame Célanie Pilon vs J B Legault dit Deslauriers: 1o. une terre avec bâtisses à Lachine; 2o. un lot de terre à Ste Geneviève; 3o. 2 lopins de terre à la Pointe-Claire. Vente pour le lot No. 1 à Lachine le 27 à 10 h; le No. 2 à Ste Geneviève le 27 à 1 h. p. m., le lot No. 3 à la Pointe-Claire le 27 à 3 h. p.m.

J B Corbeil vs E Clément dit Laitière, 1o une terre avec bâtisses à St Bénéit, 2o un lopin de terre à St Placide. Vente à St Benoit le 28 à 10 h pour le lot No 1, et le même jour à 1 h p.m à St Placide pour le lot No 2.

The Trust Loan Company of Canada vs M Mansfield, 3 lots de terre avec maisons rue St Bonaventure au quartier St Antoine. Vente à Montréal le 28 à 10 h.

J Kavanagh vs T Kavanagh, un lot de terre avec maison à St Patrice de Sherrington. Vente à St Patrice de Sherrington le 28 à 11 h.

A Brown vs A. B Foster, 8 lots de terre avec bâtisses au Canton de Shefford. Vente à Waterloo le 28 à 11 h.

Margaret Smith vs W J Smith, 3 terres avec maisons à St. Anicet. Vente à Huntingdon le 28 à midi.

J Huice vs P Beaudette, une terre avec bâtisses au canton de Warwick. Vente à Arthabaskaville, le 30 à 1 h p.m.

L'hon I Thibeau vs C Roy, un emplacement avec bâtisses au canton de Chester. Vente à Arthabaskaville le 30 à midi.

COMMERCES

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Table with columns for Laiterie (Butter, Cheese) and Volailles (Poultry) with prices in dollars and cents.

Table titled 'FARINE' listing various types of flour and their prices.

Table titled 'DIVERS' listing various food items like sugar, honey, and oils with prices.

Table titled 'GRAINS' listing various grains like wheat, corn, and beans with prices.

Table titled 'GIBIERS' listing various game birds and their prices.

Table titled 'VIANDES' listing various meats like beef, pork, and lamb with prices.

Table titled 'LÉGUMES' listing various vegetables like potatoes, onions, and carrots with prices.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Table listing prices for various types of livestock such as cattle, sheep, and pigs.

Foin et Paille.

Table listing prices for hay and straw.

Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

NOUVELLE PUBLICATION:

'Le Petit Arsenal du Catholicisme' ou 'Traité Élémentaire de Controverse' par A. MAILLOUX, V.G., 1-12, 461 pages, cart. Prix: 50c.

AT PROBATIENS:

Nous recommandons, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: 'Le Petit Arsenal du Catholicisme' ou 'Traité Élémentaire de Controverse' par un Catholique Romain, et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettant l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

+ E. A. Arch. de Québec.

Québec, 19 mars 1872. Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important: 'L' Arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés.' Lors de l'envoi de l'approbation du 'Petit Arsenal', Mgr. l'Archevêque écrivait: 'Je vous envoie ci-joint l'approbation de votre 'Petit Arsenal' auquel je souhaite de la même cordé tout le succès possible.' 12 mai 18 0.



PROVINCE DE QUEBEC.

Departement des Terres de la Couronne.

Section des Bois et Forets.

Québec, 14 août 1880.

Avise est par le préee et donné que conformément aux dispositions de l'acte 38 Viet. chap. 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère aux nouveaux Edifices Provinciaux, dans la Salle de Ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, VENDREDI, le 15 OCTOBRE prochain, à 10 heures A.M., aux conditions insérées plus bas, savoir:

AGENCE DE L'OTTAWA SUPERIEUR.

Table listing land parcels for sale in the Ottawa Superior Agency, including location, size, and price.

AGENCE DE L'OTTAWA INFERIEUR.

Table listing land parcels for sale in the Ottawa Inferior Agency.

AGENCE DE MONTMAGNY.

Table listing land parcels for sale in the Montmagny Agency.

AGENCE DE GRANVILLE.

Table listing land parcels for sale in the Granville Agency.

AGENCE DE RIMOUSKI.

Table listing land parcels for sale in the Rimouski Agency.

AGENCE DE BONAVENTURE.

Table listing land parcels for sale in the Bonaventure Agency.

AGENCE DU SAGUENAY.

Table listing land parcels for sale in the Saguenay Agency.

CONDITION DE LA VENTE.

Les coupes de bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente aux mises à prix suivantes, savoir:

Table showing bid prices for different types of land parcels.

Agences de Montmagny, Granville et de Rimouski de \$8 à \$25, et elles seront adjudgées aux plus hauts enchérisseurs.

Le prix d'achat et la rente foncière de la première année [de deux piastres par mille carré] devront être payés, dans tous les cas, immédiatement après la vente de chaque location.

Les limites une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force, ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés, sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des Agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

E. E. TACHE, Agent Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet par l'Ordre en Con. cil. sont les seuls autorisés à publier cet avis.

Montréal, 17 août 18 0. jād-14-68

MAISON BEAUCHAMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20, rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles— Livres de Frères— Livres de Récompense— Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.— Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.— Livres pour les Bureaux d'enregistrement— Imagerie— Cachets de communion— Chapellets— Médailles— Statuettes, etc.— Tapiserie— Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmaris, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix. Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

'LA FEUILLE D'ERABLE'

EDITION HEBDOMADAIRE DU 'COURRIER DE MONTREAL'

ABONNEMENT: Un An \$2.00 Six Mois 1.00 Payable d'avance. [Frais de port payés par l'Editeur.]

ANNONCES: 25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY, EDITEUR-PROPRIETAIRE

Bureau du COURRIER DE MONTREAL, 12, rue St Gabriel, (Vis-à-vis l'Hôtel du Canada) MONTREAL.